



**Projet de diffusion à grande échelle de technologie de Gestion
Durable des Terres**

Table des matières

1. informations générales sur le projet (1 page)	3
2. Objectifs du projet (1 page).....	5
3. Justification (2 pages)	6
4. Etat des connaissances (max : 3 pages).....	12
5. Résultats attendus (2 pages)	15
6. Bénéficiaires (1 page)	16
7. Description des activités du projet (1 page par activité)	17
8. METHODOLOGIE (1 page par activité).....	19
9. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET	29
10. ARTICULATION et cohérence avec les priorités SOUS – REGIONALES (2 pages)	31
11. IMPACT POTENTIEL SUR LE DEVELOPPEMENT.....	32
12. Informations sur les partenaires et les Beneficiaires (2 pages par partenaire/beneficiaire).....	33
13. Stratégies de mise en œuvre (5 pages)	40
14. Cadre logique (2 pages)	45
15. Mesures d'accompagnement et de pérennisation	49
16. Composition de l'équipe du projet (1 page)	50
17. Budget (1 page).....	50
18. Note explicative du budget (2 pages)	52
19. Contrepartie des différents participants (2 pages)	56 55
20. SUIVI DU PROJET	56
21. Références bibliographiques (2 pages)	60 59

PARTIE ANONYME

(Cette partie donne les éléments d'appréciation de la proposition par le groupe d'experts – évaluateurs et le CST du FNRAA. Pour assurer l'anonymat permettant une pré-évaluation objective fondée sur la qualité scientifique et technique, les points 1 (Justification) à 6 (Méthodologie) devront être présentés sans mention ni à l'identité des acteurs impliqués dans l'exécution du projet ni à leur institution. Au besoin, mentionner partenaire 1, Partenaire 2, partenaire 3 ; Institution 1, Institution 2, Institution 3 etc.).

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET (1 PAGE)

1.1. Titre du projet

Projet de diffusion à grande échelle de technologie de Gestion Durable des Terres

1.2. Résumé du projet (avec mots clé)

Le « projet de diffusion à grande échelle des technologies de gestion durable des terres » est mis en œuvre par l'ASPRODEB, INP, ISRA et l'ANCAR pour le compte des organisations de producteurs et les acteurs locaux de 30 Communautés Rurales du Bassin Arachidier.

Il répond à la demande des productrices et producteurs ruraux en mettant à leur disposition, selon une approche participative et inclusive, des technologies de gestion durable des terres. L'objectif est de contribuer à restaurer les bases productives des terres par la diffusion de technologies de GDT. Pour ce faire, cinq (05) technologies de GDT (*technologies agroforestières, techniques de défense et restauration des sols, pratiques d'amélioration de la fertilité et mesures de réduction de la salinité et pratique de gestion concertée des ressources naturelles*) seront diffusées. L'approche du projet porte sur un renforcement des capacités et une responsabilisation des OP dans toutes les étapes de planification et de gestion de sous projets d'application des technologies. Ainsi, 50 000 ha de terres seront couverts par des technologies de GDT, 50 000 producteurs, élus et techniciens locaux vont bénéficier des actions du projet et 15 Communautés Rurales vont intégrer la GDT dans leurs Plans locaux de Développement.

1.3. Type de technologie à valoriser

Les technologies de Gestion durable des terres consistent en la mise en œuvre de pratiques permettant de prévenir, atténuer et renverser les effets de la dégradation des terres afin d'assurer d'une part une meilleure protection des écosystèmes terrestres et d'autre part de garantir la durabilité des services fournis par ces écosystèmes aux bénéficiaires et utilisateurs. Les principales pratiques promues dans ce projet pour contrer la dégradation des terres sont celles qui attribuent aux populations locales et aux producteurs au premier ordre, le pouvoir de gestion. Elles sont tournées vers la simplicité et la maîtrise des techniques utilisées. Les technologies sont : l'agroforesterie, les technologies de défense restauration et conservation

des sols, des techniques de lutte contre la salinisation, des techniques de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols et des pratiques de gestion concertée des ressources naturelles.

1.4. Domaines concernés : secteur, sous-secteur

Le secteur Agro-sylve pastorale est concerné par la mise en œuvre des technologies de Gestion Durable des terres. Les technologies promues dans le cadre de ce projet permettent également d'assurer la conservation des services des écosystèmes de la zone d'intervention.

1.5. Provenance de la technologie (structure, lieu, aire géographique)

Les technologies de Gestion Durable des Terres ciblées dans le projet portent sur les techniques de conservation et de restauration des sols, les pratiques agro-forestières, les techniques physiques et biologiques de lutte contre la salinisation, les méthodes d'amendement des sols, les méthodes de gestion collective des ressources naturelles. Ces technologies sont issues de la recherche agricole du Sénégal à travers les activités menées par l'ISRA, mais aussi les ONG et autres structures d'appui au développement qui ont mené des tests localisés dans le bassin arachidier.

1.6. Aire géographique de diffusion

Les technologies de gestion durable des terres seront diffusées dans 30 Communautés Rurales du Bassin Arachidier dont 22 polarisées par les huit (08) Communautés Rurales qui ont bénéficié des actions du projet pilote de Gestion Durable des Terres.

1.7. Cibles de la grande diffusion

La diffusion de technologies de gestion durable des terres cible les exploitations familiales, des organisations de producteurs et leurs membres, des Communautés Rurales d'intervention. Les Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs seront les canaux d'accès à ces cibles. Les actions du projet vont également s'adresser aux Conseils Ruraux avec leur accompagnement pour une intégration de la GDT dans les documents de pilotage.

1.8. Durée

La durée du projet est de trois (03) ans, de janvier 2014 à Décembre 2016.

1.9. Budget

Le budget global du projet est **de 1 209 93900francs CFA**.

2. OBJECTIFS DU PROJET (1 PAGE)

((i) Décrire les objectifs généraux et les objectifs spécifiques du projet) et, (ii) Préciser et justifier l'échelle de diffusion (nombre et type de bénéficiaires, superficie, etc.).

(i) Objectifs

- Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la restauration des bases productives des terres du Bassin Arachidier.

- Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est d'assurer la diffusion et la pérennisation de technologies de Gestion Durable des Terres dans les Communautés Rurales du Bassin Arachidier.

(ii) Echelle de diffusion

Les technologies de Gestion Durable des Terres permettent de lutter contre les phénomènes de dégradation des terres. Ces dégradations sont le plus souvent étendues sur des bassins versants, des zones ou sous zones agro-écologiques. Cela se traduit par le fait que plusieurs collectivités locales sont concernées par la même dégradation. Pour cette raison, le projet de diffusion des technologies de gestion durable des terres va intervenir sur des ensembles de collectivités partageant les mêmes sources de dégradation afin de produire des résultats significatifs.

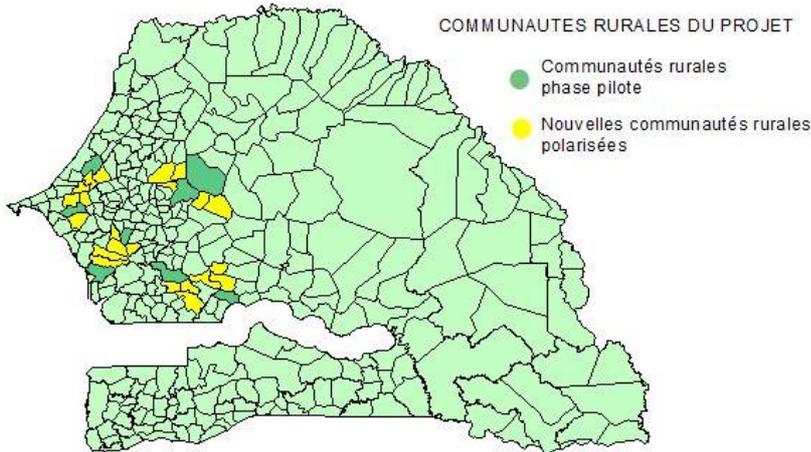
Les activités du projet de diffusion à grande échelle des technologies de Gestion durable des terres vont être réalisées dans 30 Communautés Rurales du Bassin Arachidier présentées dans le tableau suivant.

Régions	Communautés rurales pilotes
Thies (8 CR)	Méouane, Chérif LO, Pire goureye, Koul, NottoDiobass, Fandène, Tassette, Tiénaba
Louga (3 CR)	Déaly, Darou mousty, Mbadiane
Fatick (7 CR)	Niakhar, Diouroup, Mbelacadio, Diarère, Fimela, Djilass, LoulSéssène
Diourbel (4 CR)	Touba Mosquée, Missirah, Taif, Sadio
Kaolack (4 CR)	Latmingué, KeurBaka, Paoskoto, Thiaré
Kaffrine (4 CR)	Diamagadio, Kathiotte, Ndiognick, Kahi

Mis en forme : Français (France)

CR : Communauté Rurale

La carte suivante présente la localisation géographique de ces Communautés Rurales.



Répartition des communautés rurales concernées par le projet

A terme, les activités du projet vont permettre de couvrir 50 000 ha de terres sous technologies de Gestion Durable des Terres et de toucher 50 000 paysans, leaders d'OP et élus locaux.

3. JUSTIFICATION (2 PAGES)

3.1. Contexte

((i) Caractériser l'environnement physique, technique, humain et économique dans lequel la technologie sera utilisée, (ii) Insister sur les facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner sa diffusion et, (iii) faire le bilan des programmes et actions menées ou en cours dans la zone, dans le domaine et pertinents pour le projet.)

(i) Environnement physique, technique, humain et économique dans lequel la technologie sera utilisée ;

Le projet de diffusion de technologies de Gestion Durable des Terres va intervenir dans la zone du Bassin Arachidier. Le Bassin Arachidier est une des zones du Sénégal où la dégradation des terres est la plus sévère. Près de 2,5 millions d'hectares de terres sont dégradées dans le Bassin Arachidier, équivalent aux deux tiers des terres arables totales du pays. Les types de dégradation à l'origine de la fragilité de la base des ressources sont ; (i) la

diminution du couvert végétal à raison de 80 000 ha par an entre 1980 et 1990, (ii) l'érosion des sols caractérisée par l'érosion hydrique et l'érosion éolienne, (iii) la salinisation des terres, et (iv) la diminution de la matière organique de la fertilité des terres. Les principales causes de ces dégradations sont le surpâturage, les pratiques agricoles non durables, la croissance démographique.

La population (3 170 257 habitants) est constituée en majorité des ethnies Sérères et de Wolofs, avec une densité (30 habitants/km²). Elle s'étend sur quelques 46 387 km² soit 25% du territoire national. La pluviométrie de la zone est variable (600-800 mm) et irrégulière. Comme l'indique sa dénomination, le bassin arachidier correspond à la zone agricole où domine la culture arachidière. Par ailleurs, l'essentiel de la production agricole nationale provient de cette zone de cultures sous pluies. Ainsi, elle est la source, pour les deux principales cultures (mil, arachide), de près des deux tiers de la production nationale. Plusieurs systèmes de production coexistent : système de subsistance basé sur les cultures vivrières ; système recourant à une rotation arachide/mil ; système agro-forestier caractérisé par une intégration plus étroite de l'agriculture, de la foresterie et de l'élevage. Avec la réduction du temps de jachère et l'insuffisance voire l'absence de la fertilisation des terres, les sols deviennent de plus en plus pauvres (Badiane et al. 2000) et sont très vulnérables à l'érosion avec la destruction du couvert végétal. Dans certains départements (Macke et Diourbel), du fait de l'intensité des activités agricoles, les formations ligneuses naturelles ont disparu. Les rares formations ligneuses qui subsistent dans le bassin arachidier sont localisées dans des aires protégées ou sur sols incultes. Cette végétation naturelle est constituée d'un mélange d'espèces à nette dominance de combrétacées et de mimosacées, regroupées en pseudo-steppes, savanes arbustives et arborées de quelques îlots de savane boisée. Le paysage est cependant marqué par la présence de parcs arborés à *Faidherbia albida*, espèce ligneuse conservée dans les champs pour ses capacités fourragères et d'enrichissement du sol en azote. Avec la remontée de la langue salée, la salinisation des terres se développe aux abords des cours d'eau permanents (bras de mer du Sine et du Saloum). Concernant la densité de population et le potentiel de production agricole, le Bassin Arachidier est la zone qui est la plus peuplée avec une population de 3 700 000 habitants représentant 45% de la population totale du pays. C'est également la zone qui concentre près de 2/3 de la production agricole du pays. La production agricole est réalisée par de petites exploitations familiales.

Le revenu annuel moyen par tête d'habitant est inférieur à 100 000 francs CFA équivalent à 250 FCFA/jour/tête, et provient au moins en moitié de l'activité agricole.

(ii) Facteurs susceptibles de favoriser ou de freiner la diffusion de la technologie ;

Le projet de diffusion à grande échelle de technologies de Gestion Durable des Terres va promouvoir l'intégration dans les systèmes de production des exploitations de la zone d'intervention, des innovations technologiques portant sur l'agroforesterie, la défense et la restauration des sols, l'amélioration de la fertilité, la réduction de la salinité et la gestion concertée et collective des terroirs.

Ces technologies présentent les caractéristiques suivantes :

- elles sont scientifiquement éprouvées capables de réduire les dégradations de la base productive des terroirs d'intervention du projet ;
- elles sont des solutions pour la gestion de l'eau de pluie et de ruissellement, la fertilisation organique, la lutte contre la salinisation des sols, la gestion concertée des ressources, qui améliorent les bases productives connues par les exploitations familiales grâce notamment aux actions de communications menées dans le cadre du projet pilote GDT et des autres interventions ;
- elles sont accessibles, facile d'utilisation et présentent une rentabilité financière ;
- elles font l'objet d'une demande des organisations de producteurs et de leurs membres ;
- les services techniques locaux sont capables sur les technologies de Gestion Durable des Terres et l'accompagnement des OP.

Le tableau suivant présente les facteurs susceptibles de freiner ou de favoriser la diffusion des technologies de GDT.

Types de technologies	Facteurs favorisant la diffusion (atouts)	Facteurs défavorisant la diffusion
<i>Technologies agroforestières</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des activités agricoles, pastorales et forestières - Existence d'une source d'eau - Planification de l'espace - Expérience des bénéficiaires - Formation des acteurs - Retombées socioéconomiques des produits ligneux et non ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> - Coupes abusives des arbres - Divagation du bétail - Indisponibilité du matériel végétal (semences, plants) - Longues pauses pluviométriques et poches de sécheresse pouvant entraînant un stress hydrique létal pour les plants - Maladies et parasites des plantes
<i>Techniques de défense et restauration des sols</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération et concertation entre acteurs - Main d'œuvre pour l'investissement humain - Dynamique organisationnelle - Mesures incitatives (par exemple, "Food for work") 	<ul style="list-style-type: none"> - Pression foncière - Indisponibilité des matériaux (carrières de cailloux) pour les ouvrages antiérosifs mécaniques - Pénibilité du travail - Surcharge du calendrier des activités
<i>Pratiques d'amélioration de la fertilité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Simplicité d'utilisation de la technologie - Diffusion à la parcelle (appropriation par le bénéficiaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'usage ou indisponibilité du matériau d'amendement organique (pailles, fumier...) - Concurrence de l'engrais minéral
<i>Mesures de réduction de la salinité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Volontarisme des paysan(ne)s - Conscience de l'acuité de la problématique - Potentiel de récupération biologique par des plantes halophiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte intrusion du biseau salé provoquant des sursaturations - Longueur des études de faisabilité - Cherté du coût des ouvrages anti-sel - Indisponibilité des amendements (phosphocalcique, phosphogypse...)

(iii) Bilan des programmes menés dans la zone

Pour l'essentiel, les actions menées dans le Bassin Arachidier l'ont été sous forme de projets et programmes pilotés par les services de l'état, les ONG. Parmi ces projets, figurent le PAPIL, le PROGERT, le PAPEL, etc. A titre d'exemple, les actions du PAPIL ont permis de construire 31 ouvrages de retenue pour améliorer et promouvoir de petits systèmes d'irrigation, de récupérer plus de 1000 ha de terres salées à des fins rizicoles d'aménager trois (03) mares et 91 ha et de reboiser 341 ha. D'une manière générale, les actions de ces projets et programmes ont permis de contribuer, (i) à la régénération des sols par des opérations de phosphatage, de Régénération Naturelle Assistée, (ii) à la lutte contre la salinisation des terres à travers la réalisation d'ouvrages physiques au niveau des vallées, la mise en œuvre de

culture en billons, l'utilisation de variétés tolérantes et l'usage d'essences biologiques halophiles dans les opérations de reboisement.

Les actions du projet pilote de Gestion Durable des Terres, ont apporté une innovation majeure avec une responsabilisation et un accompagnement des acteurs à la base qui ont conduits les différentes actions d'application de technologie de GDT. L'accompagnement des acteurs à la base a été effectué par l'ASPRODEB. Cela a permis une appropriation par les acteurs locaux, Conseil Rural, OP, services techniques locaux du concept de Gestion Durable des Terres et de mettre dans les Communautés Rurales de NottoDiobass, Méouane, Niakhar, Fimela, Toubas Mosquée, Déaly, Latmingué et Diamagadio près de **20 000 ha** sous diverses technologies GDT et de toucher **17 000 bénéficiaires** composés de producteurs, d'élus d'OP et d'élus locaux. Les technologies demandées et appliquées par les OP ont porté principalement sur les techniques de DRS, d'agroforesterie, d'amendement organique, de gestion concertée des ressources naturelles, de lutte contre la salinisation etc.

Toutes ces actions sont pertinentes et serviront d'exemple et de modèle pour la mise en œuvre du projet de diffusion à grande échelle des technologies de GDT. Les réussites seront documentées et les stratégies locales seront dupliquées et adoptées par les acteurs du projet de diffusion à grande échelle.

3.2. Origine de la demande

((i) Décrire le processus d'identification et de formulation de la demande de diffusion de la technologie et (ii) préciser le niveau d'implication des différents acteurs (Organisations de Producteurs, secteur privé).

(i) processus d'identification et de formulation de la demande ;

La dégradation des terres est considérée par le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires comme une contrainte principale au développement à la fois au niveau local et national. La Gestion Durable des terres constitue un moyen de lutte efficace contre la dégradation des Terres et d'amélioration de leur productivité dans le long terme. Ainsi, les acteurs de l'activité agricole regroupés autour des OP ont mené des actions de GDT et ont obtenu des succès techniques qui sont restés cependant localisés à l'échelle des parcelles. Parmi ces actions, figurent les amendements organiques des sols par le compostage, etc., réalisées notamment dans le cadre du Projet des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs (PSAOP).

En vue de créer les conditions d'une mise à l'échelle de ces succès en terme de GDT, les acteurs du SNRASP impliqués dans le PSAOP ont trouvé des recommandations dans l'Analyse Environnementale Pays (AEP) qui a fait une analyse approfondie des principaux goulots d'étranglement du passage à l'échelle de la GDT. Ils ont avec l'aide du gouvernement et de la Banque Mondiale, formulé et exécuté le projet pilote de gestion Durable des Terres. Les OP, accompagnées par l'ASPRODEB, l'ISRA, l'INP et l'ANCAR ont réussi à faire un passage à l'échelle des technologies de GDT dans huit (08) Communautés Rurales pilotes. Forts du résultat positif obtenu avec ce projet qui a posé les conditions de passage à l'échelle de la GDT, ces acteurs ainsi que la Banque et le Gouvernement ont, à l'évaluation du projet, recommandé de poursuivre la synergie pour aller dans le sens de la généralisation des succès de l'opération pilote. Cela s'est traduit par une commande du FNRAA concernant la diffusion

à grande échelle de technologies de gestion durable des terres. C'est dans ce cadre que les acteurs se sont retrouvés autour de l'ASPRODEB pour concevoir le projet de diffusion à grande échelle des technologies de GDT.

(ii) implication des différents acteurs

Les acteurs impliqués dans ce projet sont les organisations de producteurs, autour desquelles sont les services agricoles représentés par le Conseil Agricole et Rural, représenté par l'ANCAR, les institutions de recherche ISRA et INP. Ces services, depuis le PSAOP, sont capables pour travailler à la demande des organisations de producteurs. Ainsi, le cœur des activités réside au niveau des OP qui assument leur responsabilité en étant les responsables de la commande de service. C'est ce principe qui est appliqué dans la formulation du présent projet porté par les OP et qui vise la réplique des initiatives de GDT réussies à l'échelle des terroirs.

3.3. Problématique

((i) définir le problème que la technologie va résoudre, (ii) rappeler l'ampleur du problème : étendue géographique, populations concernées, importance économique) et, (iii) Préciser les risques environnementaux et sociaux liés à la diffusion à grande échelle de la technologie.

(i) Problèmes que la diffusion à grande échelle de technologie de GDT va résoudre

Le projet de diffusion à grande échelle de technologies de GDT va contribuer à régler plusieurs problèmes parmi lesquels :

- o les dégradations des terres de la zone d'intervention ;
- o l'approche de lutte contre la dégradation des terres multisectorielle concertée et synergique au niveau local ;
- o la difficulté des OP à trouver les ressources financières permettant d'assurer les investissements de base ;
- o le déficit de compréhension des acteurs locaux de l'importance d'intégrer la gestion durable des terres dans les pratiques agricoles et dans la définition des politiques et orientations ;
- o l'accès des producteurs aux mesures, approches et pratiques de gestion durable des terres basées sur des actions agronomiques, végétatives et structurelles.

(ii) Ampleur du problème

Au Sénégal, l'impact de la dégradation des sols touche 2/3 des terres arables du pays et a un coût économique équivalent à 1% du PIB. Cette dégradation a des effets néfastes sur la fertilité des sols, les revenus des paysans, la cohésion sociale (migration, chômage).

Les différents types de dégradation des terres observés relèvent de facteurs naturels (aridification du climat, changement climatique naturel) mais surtout de facteurs anthropiques. Ils concernent notamment :

- La réduction du couvert végétal du fait de la sécheresse et de la déforestation qui entraîne chaque décennie, une perte de 7% des ressources forestières

- l'érosion hydrique et l'érosion éolienne qui sont respectivement responsables de 77% et 3% des terres dégradées du Pays.
- la dégradation chimique par salinisation et acidification. La salinisation représente environ 9 % des superficies dégradées. Les superficies affectées sont estimées à 1000 000 d'hectares, dont 650 000 hectares en Basse Casamance, 225 000 hectares dans le Delta du Fleuve Sénégal et 125 000 hectares au Sine Saloum.
- L'accroissement démographique : La population du Sénégal croit rapidement. Elle double tous les 25 ans.
- Les mauvaises pratiques agricoles (agriculture minière, surpâturage, etc.).

Comparée au potentiel productif des sols, la valeur de la production perdue s'agissant des principaux types d'utilisations du sol (agriculture, élevage et exploitation forestière) est évaluée par le Gouvernement à 140 milliards de francs CFA par an (environ 262 millions de dollars) entre 1990 et 2000, ce qui correspond à 4,5 % du PNB en 2000 (PODES, 2002-2007).

Sur le plan économique, la dégradation des terres au Sénégal a un coût élevé, probablement équivalent à 10 % du PIB agricole du pays. Le coût direct annuel de l'érosion des sols serait de 10 à 100 millions de dollars (AEP, 2008). Entre 1992 et 2000, le Sénégal, en coopération avec des donateurs variés, a investi environ 512 milliards de FCFA (environ 1 milliard de dollars US) dans de nombreux projets de gestion des ressources naturelles en agriculture, élevage et approvisionnement rural en eau¹. Même si les dépenses annuelles publiques pour lutter contre la dégradation des sols sont passées de quelques 28 millions de dollars dans les années 1990 à environ 72 millions de dollars au cours de la décennie 2000, ces efforts n'ont eu qu'un succès limité.

Aujourd'hui, la dégradation a atteint des proportions telles qu'elle compromet dangereusement certaines activités rurales, en particulier celles liées à la production agricole, forestière et pastorale. Si rien n'est fait dans l'urgence, cette situation va hypothéquer les initiatives prises en vue d'assurer une baisse de la pauvreté et une amélioration de la souveraineté alimentaire.

Les technologies proposées à diffuser dans le cadre de ce projet sont des technologies de Gestion Durable des Terres qui traitent spécifiquement la dégradation des terres à travers des mesures, des approches et des pratiques de gestion durable des terres. Elles permettent d'assurer une amélioration de la productivité des filières agricoles et animales, il s'agit de :

- Technologies agroforesteries ;
- Défense et restauration des sols ;
- Amélioration fertilité ;
- Réduction salinité ;
- Approche de gestion concertée et collective des terroirs.

Ces technologies ont donné des résultats positifs dans les communautés rurales d'intervention du projet pilote de Gestion Durable des Terres.

¹Rapport National du Sénégal sur la mise en œuvre de la CCD Septembre 2004

Le tableau suivant présente les impacts environnementaux et sociaux positifs et négatifs liés à la diffusion à grande échelle des technologies.

<i>Impacts environnementaux</i>		<i>Impacts sociaux</i>	
<i>Positifs</i>	<i>Négatifs</i>	<i>Positifs</i>	<i>Négatifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Régénération et amélioration de la fertilité des sols - Augmentation de la production céréalière sans dégrader les sols, ni réduire la biodiversité - Promotion de l'agroforesterie - Préservation et meilleure protection des ressources en eau et sols - Réduction de l'usage des engrais chimiques - Promotion de techniques d'optimisation de la fertilisation minérale et de la fumure organique des sols - Recharge sédimentaire des ravins - Correction de la texture et/ou de la structure des sols restaurés - Amélioration du taux de couverture végétale 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques écologiques du fait d'un mauvais dimensionnement des ouvrages antiérosifs - Risques de surexploitation de carrières - d'approvisionnement (cailloux, pierres...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de semences améliorées - Gain de productivité et production accrue - Disponibilité de paquets technologiques performants en restauration des terres - Meilleure gestion des ressources naturelles des terroirs par une utilisation rationnelle des sols, de l'eau et de la flore - Amélioration de la gouvernance des terroirs - Réduction des accidents et désenclavement - Intégration agro-sylvo-pastorale 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques d'accidents (tranchées)

4. ETAT DES CONNAISSANCES (MAX : 3 PAGES)

(i) Faire l'état des connaissances sur la diffusion de la technologie, (ii) Présenter les travaux menés ou en cours sur la diffusion ; (iii) Préciser si les travaux antérieurs ont pris en compte les questions environnementales et sociales, (iv) préciser les facteurs de succès ou d'échec dans les aires de diffusion, (iii) Analyser la technologie à diffuser à grande échelle,)

(i) Etat des connaissances sur la diffusion de technologies de Gestion Durable des Terres

La terre est le facteur principal de base pour la pratique de l'agriculture et de la quasi-totalité des activités économiques de l'homme. Ce potentiel qu'offre la terre est de plus en plus menacé du fait de la dégradation dont elle est sujette. Selon le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la dégradation des sols est définie comme « *toute forme de détérioration du potentiel naturel des sols qui altère l'intégrité de l'écosystème soit en réduisant sa productivité écologiquement durable, soit en amoindrissant sa richesse biologique originelle et sa capacité de résistance* ». Son ampleur est d'envergure internationale car elle touche 33% de la superficie terrestre de la planète et affecte plus de 2,6 milliards de personnes dans plus de 100 pays (Adams, C. R. et H. Eswaran. 2000).

Au Sénégal, la terre constitue une ressource fondamentale d'où 70% de la population rurale (soit près de 50% de la population totale) tirent leurs moyens de subsistance. Or, il ressort de l'analyse environnementale nationale du Sénégal (SN-CEA, ex 08) que près de 2/3 des terres arables, soit 2,5 millions d'hectares sont affectés par diverses formes de dégradation.

Face à cette situation, les conclusions de l'Analyse Environnement Pays (AEP) recommandent, pour lutter contre la dégradation des terres et améliorer durablement leur productivité, l'adoption, à grande échelle de la Gestion Durable des Terres (GDT). Ce concept est apparu avec l'avènement des conventions de la génération de Rio, et surtout la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD /UNCCD). Il est défini par : toute « *pratiques de gestion appropriées menées en vue de maximiser les avantages procurés par les terres, tout en préservant ou en renforçant leurs fonctions de soutien écologique* » (TerrAfrica, 2005). Parmi ces pratiques figurent: L'utilisation du fumier produit en étable fumière sur la culture du maïs, avec des apports de 2 t ou de 4 t à l'hectare a permis des surplus de rendements de 560 kg avec 2 t/ha de fumier et de 1 060 kg avec 4 t/ha de fumier(SONKO, 1986). Pour la technologie de la « conservation farming- CF » (FAO, 2003)des rendements additionnels sont obtenus : (i) pour le mil, les champs ont 1314 kg/ha pour CF contre 842 kg/ha traditionnellement soit un plus de 472kg/ha ; (ii) pour le sorgho, les champs ont 1624 kg/ha pour CF contre 973 kg/ha soit une hausse de 782kg/ha ; (iii) pour le maïs les champs ont 1693 kg/ha contre 1000kg/ha soit une augmentation de 693kg/ha (FAYE, 2003). Dans le cadre du projet GDT, les résultats de l'analyse des sols effectuée par l'ISRA ont montré que l'épandage de MO (débris végétaux, fumier, compost...) a fait évoluer le taux de matière organique de 1,97 à 2,48 soit une augmentation de 0,51 (25%). Quant au phosphatage, l'amélioration du taux de matière organique est de 0,36 ; il passe de 1,49 à 1,85 (24%). L'amélioration de la fertilité des sols a concerné 4.468,936 ha.

(ii) travaux menés ou en cours sur la diffusion de technologies GDT

Auparavant, la lutte contre la dégradation des terres a été entreprise au Sénégal de manière formelle depuis la période de la grande sécheresse en termes de reboisements et de mesures correctives contre l'exploitation des ressources forestières. C'est dans cette optique qu'au cours des années 90, le concept de Gestion des Ressources naturelles (GRN) a été utilisé avec la réalisation de plusieurs projets ciblant les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la foresterie, de l'alimentation en eau et d'activités de formation/information/éducation.

Plus récemment, les activités structurelles mises en œuvre ont concerné le renforcement des capacités dans des secteurs tels que la plantation et les activités socio-économiques. Les autres activités incluaient la recherche sur la domestication des espèces indigènes d'arbres et l'établissement d'aires de conservation. (AEP, 2009). Il est important de noter que l'Etat du Sénégal et ses partenaires ont pris plusieurs initiatives à travers une multitude d'instruments dont le PAN/LCD (1998), le PANA/CCNUCC-2006, PDDAA, etc.

La revue des expériences en termes d'application de technologies de GDT montre que les initiatives ont été menées dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, la foresterie, l'hydraulique et la formation/information/éducation avec notamment l'exécution des projets comme le PROGERT, la Grande Muraille Verte, etc.

Toutefois, l'analyse des réponses apportées jusque là par ces initiatives menées par les différents acteurs (Etat, PTF, Projets et Programmes, ONG, Organisations de Producteurs, Institution d'encadrement etc....) a montré que malgré quelques succès isolés, l'application de la GDT à grande échelle rencontre encore des difficultés liées entre autres à une approche sectorielle.

C'est dans cette optique que le Sénégal, ayant bénéficié d'un don du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) administré par la BM, a conçu et mis en œuvre un projet pilote de GDT en vue d'une amélioration de la production agricole, qui a mis l'accent sur l'approche intersectorielle. Ce projet pilote avait pour objectifs de : (i) promouvoir l'adoption de pratiques de GDT et (ii) améliorer les fonctions et services des écosystèmes agricoles dans les zones prioritaires du Bassin Arachidier. Il a été adossé au PSAOP II et exécuté à travers quatre composantes, à savoir :

- la Composante A « *Appui au système de recherche agricole* » réalisée par l'ISRA ;
- la Composante B « *Renforcement des services de conseil agricole* » confiée à l'ANCAR ;
- la Composante C « *Appui aux Organisations de Producteurs (OP)* » exécutée par l'ASPRODEB ;
- la Composante D « *Coordination sectorielle* » avec une sous-composante D1 « *Coordination intersectorielle* » pilotée par l'INP et une sous-composante D2 « *Coordination technique et fiduciaire* » assurée par l'UCTF du PSAOP.

(iii) Prise en compte des questions environnementales et sociales par les travaux en cours

Les travaux en cours concernant l'application de technologies de lutte contre la dégradation des terres se font dans le cadre de projets et programmes financés par les partenaires au développement comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, etc., Ces projets et programmes déclenchent des politiques de sauvegardes pour la prise en compte des questions environnementales. Ainsi les projets et programmes comme le PAPIL, le PDMAS, etc., font l'objet d'une évaluation environnementale et sociale qui se traduit par la formulation d'un plan de gestion environnementale et sociale qui présente les modalités de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans l'exécution.

(iv) préciser les facteurs de succès ou d'échec dans les aires de diffusion ;

Le projet de diffusion à grande échelle de technologies de Gestion Durable des Terres va promouvoir l'intégration dans les systèmes de production des exploitations de la zone d'intervention, des innovations technologiques portant sur l'agroforesterie, la défense et la restauration des sols, l'amélioration de la fertilité, la réduction de la salinité et la gestion concertée et collective des terroirs.

La diffusion de ces technologies sera favorisée par le fait;

- o qu'elles sont scientifiquement éprouvées capables de réduire les dégradations de la base productive des terroirs d'intervention du projet ;
- o qu'elles sont des solutions pour ; la gestion de l'eau, la lutte contre la salinisation des sols, assurer la fertilisation organique, la gestion concertée des ressources, qui améliorent les bases productives connues par les exploitations familiales grâce notamment aux actions de communications menées dans le cadre du projet pilote GDT et des autres interventions ;
- o qu'elles sont accessibles, facile d'utilisation et présentent une rentabilité financière ;
- o elles font l'objet d'une demande des organisations de producteurs et de leurs membres ;

- les services techniques locaux sont capités sur les technologies de Gestion Durable des Terres et l'accompagnement des OP ;
- qu'elles sont des solutions maîtrisées par les acteurs.

Les facteurs pouvant entraîner les difficultés dans la mise en œuvre de ces technologies sont l'absence d'entretien permanent des ouvrages, la divagation du bétail, la non disponibilité des ressources financières pour assurer les investissements de base qui sont le plus souvent hors de portée des organisations de producteurs. La péjoration du climat est également un facteur pouvant entraîner un échec de la diffusion des technologies de GDT.

(v) Analyse de la technologie à diffuser à grande échelle

Les technologies qui seront diffusées à grande échelle dans le cadre du projet portent sur l'agroforesterie, les techniques de conservation, défense et restauration des sols, les techniques de lutte contre la salinisation des terres, les techniques de restauration de la fertilité des terres, et les pratiques de gestion collective des ressources naturelles.

Ces technologies, lors qu'elles sont intégrées dans les terroirs, produisent des effets positifs, comme la reconstitution des services et fonctions éco-systémiques au niveau de ces terroirs. Elles permettent de reconstituer les éléments nutritifs des sols, la couverture végétale, la recharge des nappes, la conservation de la structure du sol, l'amélioration de l'humidité relative etc. Elles sont accessibles, maîtrisées à l'échelle locale par les acteurs à la base et permettent d'instaurer un équilibre entre les avantages agricoles, économiques par une combinaison de la production végétale, de l'élevage et de la production forestière. L'analyse économique et financière réalisée dans le cadre du projet pilote de Gestion Durable des terres a prouvé l'intérêt économique des technologies de GDT. Les organisations de producteurs y trouvent leur compte.

5. RÉSULTATS ATTENDUS (2 PAGES)

(Décrire de manière claire et précise et numéroter les résultats attendus du projet. Ces résultats attendus doivent être en cohérence avec les objectifs poursuivis et respecter la chronologie d'exécution du projet.) Indiquer les effets environnementaux et sociaux susceptibles d'être induits par les activités du projet.

Les résultats attendus du projet de diffusion à grande échelle des technologies de Gestion Durable des Terres sont les suivants :

Résultat attendu 1: Le mécanisme de diffusion des technologies de Gestion Durable des Terres est établi pour chaque Communauté Rurale ;

Résultat attendu 2: Les technologies de GDT sont introduites dans les pratiques agricoles et systèmes de production des organisations de producteurs et de leurs membres ;

Résultat attendu 3 : Les documents de pilotage des Communautés Rurales d'intervention ont intégré la dimension GDT et 50% des Communautés Rurales contribuent au financement des actions de GDT :

Résultat attendu 4 : Les décideurs et les acteurs situés en dehors de la zone d'intervention sont informés des acquis du projet

6. BÉNÉFICIAIRES (1 PAGE)

((i) Identifier et caractériser les bénéficiaires directs et indirects de la diffusion (ii) Indiquer le niveau de prise en compte des groupes vulnérables et (iii) définir les conditions d'accès durable à la technologie).

(i) Bénéficiaires directs et indirects

Les producteurs et leurs organisations, les élus locaux sont les principaux bénéficiaires de ce projet en tant qu'à la fois bénéficiaires directs des activités et acteurs à part entière pour la mise en œuvre des actions de diffusion. Le projet va toucher 50 000 paysans, leaders d'OP dans les actions de renforcement des capacités et d'application de technologies de GDT

Les conseillers agricoles et ruraux et les techniciens des services locaux des trente (30) Communautés Rurales, en contact avec les acteurs à la base dans la mise en œuvre des technologies de gestion durable des terres vont parfaire leur capacité d'accompagnement des acteurs à la base. Les actions de communication et de partage de connaissance et de renforcement des capacités des acteurs à la base vont leur permettre de développer leur niveau de connaissance de la Gestion Durable des Terres. Ces bénéficiaires sont regroupés au niveau des comités techniques et ils seront au nombre de 150. L'ANCAR, l'INP et l'ISRA vont bénéficier des appuis du projet pour mener leur mission de service public.

Les collectivités locales seront des bénéficiaires avec l'intégration d'actions de GDT dans les systèmes de production et dans les documents de planification.

Les consommateurs seront des bénéficiaires indirects avec la mise en marché des produits issus des systèmes de production ayant intégré les technologies de Gestion Durable des Terres.

(ii) Prise en compte des groupes vulnérables

D'après l'Analyse Environnementale Pays, la relation entre pauvreté et dégradation des terres est établie au Sénégal. En effet, la majorité de la population rurale qui est la plus pauvre et par conséquent la plus vulnérable, dépend fortement des ressources en terres pour ses moyens d'existence. L'ampleur de plus en plus importante de la dégradation des terres réduit leurs options pour les moyens d'existence et les possibilités de génération de revenus et par conséquent aggrave ainsi leur pauvreté. Ce projet qui vient adresser des technologies de gestion durable des terres dans les zones dégradées cible par conséquent les groupes vulnérables. Il veillera à ce que 40 % des bénéficiaires soient des femmes.

Le projet préconisera une approche participative et inclusive au niveau des institutions rurales fortes et autonomes qu'il viendra renforcer pour leur permettre d'assurer leur responsabilité dans l'exécution.

(iii) conditions d'accès durable à la technologie

Les technologies de gestion durable des terres seront promues avec la mise en place d'un mécanisme financier qui permet aux OP et à leurs membres de réaliser les investissements de départ de type collectif qui sont le plus souvent hors de leur portée. Elles seront également appuyées dans le cadre d'une mise à disposition de l'information concernant la technologie et

d'un renforcement des capacités notamment sur les modèles de gestion collective. Enfin, dans le cadre de la pérennisation, il est prévu la mise en place dans chaque Communauté Rurale, d'un fonds d'incitation à la GDT. Les collectivités locales seront sensibilisées en vue d'une inscription et d'une dotation d'une ligne budgétaire pour la prise en charge des actions de GDT.

7. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU PROJET (1 PAGE PAR ACTIVITE)

(Identifier et décrire les activités qui peuvent être classées en cinq types : (i) activités opérationnelles (stratégie de diffusion à grande échelle), (ii) les activités de communication (élaboration d'un plan de communication),(iii) les activités de renforcement de capacité (formation, mobilité des acteurs), (iv) les activités destinées à asseoir un environnement propice et incitatif à l'accès durable de la technologie), (v) les activités permettant d'assurer la mise en œuvre des mesures de sauvegardes

7.1 Activités Opérationnelles

- Situation de référence :

Cette activité comporte plusieurs tâches parmi lesquelles, la caractérisation socio-économique, biophysique qui sera réalisée par l'ISRA et la caractérisation pédologique qui sera menée par l'INP. A la suite de cette situation de référence, il sera proposé des améliorations dans l'application des différentes technologies qui seront proposées dans les sous projets de GDT des communautés rurales.

- Mise en place du mécanisme de diffusion

Cette activité comporte plusieurs tâches parmi lesquelles la campagne d'information locale, le diagnostic et la priorisation, la mise en place des comités de gestion, l'élaboration des sous projets d'application de technologie. A la suite des résultats du diagnostic et de la priorisation, les sous projets d'application de technologies de GDT seront élaborés et validés lors d'un atelier au niveau du siège de la Communauté Rurale.

Des outils de gestion administrative utilisés dans la phase pilote seront révisés de même que le canevas des sous projet, les procédures de mise à disposition et de justification des ressources financières.

Il sera déterminé dans chacune des communautés rurales d'intervention du projet pilote un ou plusieurs sites d'apprentissage. Les réalisations positives de la phase pilote serviront à préciser la thématique et le site d'apprentissage.

Ces sites seront consolidés pour permettre de servir de lieu d'apprentissage et de visite des acteurs des nouvelles communautés rurales du projet. Ils seront des sites analogues de référence à ceux des visiteurs. Ils seront équipés de matériel audio pour fixer les visites et permettre aux visiteurs de partager les étapes clés de leur séjour avec ceux qui sont restés dans les communautés rurales.

Enfin, les acteurs vont élaborer et valider les sous projets d'application des technologies dans les terroirs des communautés rurales d'intervention.

- Diffusion proprement dite

Il s'agit dans cette activité de procéder à l'exécution des sous projets en vue de l'application des technologies de GDT dans les terroirs. Il sera également effectué dans le cadre de cette activité, un accompagnement de la mise en œuvre des projets d'application des innovations. Cet accompagnement comprendra également la sensibilisation, le suivi et la mesure des superficies mises sous technologie GDT.

- Révision des documents de pilotage des collectivités

Cette activité consiste à accompagner les acteurs des collectivités d'intervention à intégrer dans les documents locaux de planification la Gestion Durable des Terres.

- Activités de Communication/Gestion des connaissances

Les activités de communication gestion des connaissances consistent en la réalisation de la campagne d'information, l'élaboration et la validation du plan de communication sur la base de la stratégie proposée lors de l'élaboration du projet, de la capitalisation de l'approche et de la sensibilisation des représentants de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique Social et Environnementale. Les livrables de la capitalisation seront diffusés lors des dernières étapes du plan de communication du projet.

- Elaboration stratégie et mise en œuvre plan de communication

Il s'agit de la communication globale du projet comme indiqué dans la stratégie de communication élaboré.

- Information sensibilisation des représentants du Conseil Economique Social et Environnemental et de l'Assemblée Nationale

Cela va permettre de sensibiliser des représentants des institutions CESE, AN et Conseils Régionaux pour une meilleure connaissance des actions de GDT menées dans les communautés Rurales d'intervention du projet. Des visites de terrain au niveau des sites abritant les réalisations du projet seront effectuées et permettront à ces acteurs d'échanger avec les acteurs du projet et de percevoir le niveau d'engagement des conseils ruraux, des organisations de producteurs et de leurs membres, des élus et services techniques locaux, etc.

7.2 Mesures de sauvegardes environnementales et sociales

Les activités du projet de diffusion des technologies de GDT vont passer par la mise en œuvre de sous projets d'application de technologies dans les terroirs des Communautés rurales. Chaque sous projet d'application de technologie fera l'objet d'un screening environnemental et social. Ce travail environnemental sera réalisé avec un accompagnement des structures telles que l'ASPRODEB et l'ANCAR, qui disposent en leur sein d'expertise sur la prise en charge des questions environnementales et sociales. Les résultats permettront de classer les activités selon les catégories définies dans le cadre de gestion environnementale et sociale du projet WAAPP 2A. Les activités à mettre en œuvre sur la base du travail environnemental et social seront budgétisées dans les sous projets d'application de technologie. Afin d'améliorer et de faciliter la prise en compte de la dimension environnementale et sociale, comme cela a été fait lors de la phase pilote, les sous projets ne nécessitant pas d'action de mitigation seront accompagnés d'un guide environnemental et social. Ce guide sera basé sur les principes des documents de pilotage, à savoir le cadre de gestion environnementale et sociale et le Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides.

Ainsi, l'accompagnement dans la mise en œuvre veillera à une intégration de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans chacun des sous projets d'application de technologie.

La diffusion et la sensibilisation des acteurs sur les mesures de sauvegardes seront intégrées dans les actions du projet comme le plan de communication, la sensibilisation des acteurs comme les représentants des parlements.

Les comités de gestions, les services techniques locaux et les élus locaux seront également sensibilisés pour une bonne compréhension de la législation environnementale et des politiques de sauvegarde.

8. METHODOLOGIE (1 PAGE PAR ACTIVITE)

((i) Indiquer de manière précise les démarches, méthodologies/approches ainsi que les participants (acteurs et bénéficiaires)) et les outils utilisés pour la réalisation des activités envisagées. (ii) Indiquer les dispositifs de diffusion prévus, les méthodes de collecte et d'analyse des données et de suivi des effets et impacts)

- **Activité 1 : Situation de référence des communautés rurales** : La situation de référence sera fait sur le plan socio-économique, biophysique et pédologique.
 - **Caractérisation socioéconomique** : il s'agira de procéder à:
 - ✓ La Caractérisation des exploitations familiales ;
 - ✓ L'Analyse des logiques et contraintes paysannes qui peuvent déterminer leur comportement en matière de gestion des ressources naturelles ;
 - ✓ L'Analyse des pratiques paysannes de gestion et d'entretien de la fertilité des sols ;
 - ✓ L'Analyse des modes d'exploitation du milieu ;
 - ✓ Le Régime de propriété de la terre

La méthodologie proposée s'articule sur les points suivants :

- a. Échantillonnage : Après le choix des zones, l'accent sera mis sur les unités d'enquête. En dehors des objectifs de la recherche qui dictent les premiers critères de sélection des villages d'enquête. Il s'agira en plus d'identifier des villages ou des terroirs contrastés (présentant des situations différentes afin de mettre en évidence les logiques profondes de fonctionnement). Ainsi, les autres critères sur lesquels nous nous baserons pour le choix des villages porteront entre autres sur : la localisation géographique (accès facile, villages enclavés) ; l'état des ressources naturelles (importance de la dégradation, existence d'une contrainte foncière, le type de sol), l'ancienneté du peuplement, La composition ethnique et confrérique (ethnie et/ou

- confrérie prédominante), Les types d'activités prédominants (existence d'opportunités de diversification).
- b. Echelle de collecte de l'information et outils utilisés : Zone agro-écologique : Revue bibliographique, Espace villageois où se gère la fertilité, avec la possibilité de prendre en compte d'autres espaces (terroir villageois, communauté rurale) : enquêtes exploratoires formelles et informelles.
- c. Choix de l'unité statistique : Ce choix de l'unité statistique à cibler dépendra du sous-thème identifié et des informations jugées nécessaires : Elle peut concerner l'ensemble des unités de production, la concession (la famille dans son ensemble ou le ménage), l'exploitation agricole (unité de production) et/ou le producteur individuel. Les principaux interlocuteurs seront soit des individus et/ou des groupes, selon les aspects abordés, l'un ou l'autre sera ciblé. Le niveau privilégié ou pertinent dépendra du type d'information jugé indispensable.
- d. Outils de collecte : Ces outils vont d'abord concerner :
- la revue documentaire pour réaliser une synthèse bibliographique ;
 - L'organisation de diagnostic participatif de caractérisation (il s'agira de collecter des données relatives aux caractéristiques sociodémographiques, aux activités menées par les producteurs
 - L'organisation d'enquêtes formelles et informelles,
- e. Niveau d'analyse : Le niveau d'analyse retenu est celui de la typologie faite en regroupant les exploitations selon la zone agro-écologique et le type de parc prédominant.
- f. Informations collectées : Les caractéristiques du terroir et du milieu naturel (donne des éléments permettant d'apprécier la pression sur les ressources)
- Les caractéristiques socio - démographiques
 - Les activités productives et leur période d'exercice (les dynamiques d'intégration, l'exode rural et les migrations saisonnières)
 - L'évolution de la productivité
 - Les différentes formes de dégradation
 - La perception de la dégradation des ressources naturelles (place accordée dans la hiérarchie des contraintes : il s'agira entre autre de voir i). comment les populations concernées perçoivent la dégradation de l'environnement et son

évolution sous ses différentes formes ; ii) comment les populations font elles le lien entre toutes les formes de dégradation du milieu et la baisse de la productivité agricole ; ii) comment les populations font elles le lien entre les principales formes de dégradation et le mode de mise en valeur des ressources ;

- la perception des conséquences empiriques du phénomène au niveau de l'individu et de la communauté
- Les réactions spontanées individuelles et collectives ou les causes d'inaction pour juguler le mal
- L'occupation des sols et les évolutions notées dans l'utilisation des sols
- Les structures d'intervention présentes
- L'ancienneté dans l'activité de GRN (identification des innovations paysannes, les réponses essayées ou développées, pratiques et technologies modernes connues, leur degré d'application ou leur cause de non application)
- La gestion de la fertilité, de la biomasse et du couvert végétal et les types de fertilisation
- Apport d'éléments minéraux (transfert entre zones)
- L'adoption de technologies de régénération du sol (celles pratiquées, connues et utilisées, raisons non utilisation abandon et pratique)
- La mise en valeur des bas fonds
- L'existence de parcours et type de gestion
- La composition arborée et arbustive selon la localisation (dynamique actuel des parcs, s'agit-il de parcs récents, densité adoptée et âge des arbres : jeunes arbres ou plants âgés, les densités adaptées par les paysans en fonction des interactions arbres/cultures et les enjeux économiques),
- Les principaux usages des arbres et arbustes conservés dans les espaces cultivées et agropastorales, ceux qui ne sont pas conservés, ceux disparus et ceux nouvellement introduits), le recensement des espèces peut indiquer leur fonction dans le terroir ou dans l'économie villageoise (fonction des arbres, dynamique des parcs)
- Les types de litière

g. Niveau exploitation agricole

- Les règles d'accès au foncier : le droit d'usage qui peut être permanent ou temporaire, les conditions et l'importance des prêts de terre, la période de redistribution, les réserves foncières et les droits de culture, la localisation des parcelles,
- les types d'activité,
- l'expérience en GRN (Quelques pratiques de GRN : contrôle des feux de brousse, reboisement, gestion de la biomasse et du couvert végétal, adoption des technologies de régénération du sol, réglementation et gestion des parcours du bétail, mise en valeur des bas fonds)

L'analyse de la dégradation de la fertilité des terres à l'échelle des systèmes de culture se fera à travers un diagnostic sur la structure et le fonctionnement économique des exploitations en fonction de certains critères relatifs à la situation géographique (caractéristique du terroir et du milieu naturel), à la logique paysanne (identifier les logiques et les contraintes qui déterminent le comportement des agriculteurs) et aux pratiques et stratégies paysannes de gestion de la fertilité des terres de cultures (processus de décomposition (brindilles, feuilles mortes et biomasse, Apport d'éléments minéraux, transfert entre zones : zones d'exportation et d'apport de biomasse).

- o **Caractérisation Biophysique.** En plus de certains aspects considérés dans les études socio-économiques concernant les informations collectées sur la végétation seront complétées par des inventaires sur les espèces ligneuses et herbacées. Un inventaire systématique ou par sondage sera adopté selon les superficies couvertes et ou la densité du peuplement.
- Elaboration de la situation de référence du point de vue floristique : Si les superficies couvertes varient sont inférieures ou égales à 500 hectares, un inventaire systématique sera adopté ; aussi des fiches d'inventaire sont élaborées suivant le format de la fiche 1 jointe. Au-delà de 500 hectares, l'exercice sera effectué sur un échantillon. Il s'agira en effet de choisir des transects sur lesquels des placettes de 50 m X 50m seront matérialisées tous les 100m. Les transects seront équidistants de 200m. Toutes les placettes d'inventaire seront géo référencées. Dans ce cas d'espèces les fiches d'inventaire sont élaborées suivant un autre format. Dans chaque écotype (zone de culture, zone tampon et tanne), les espèces rencontrées sont systématiquement

relevées. Pour chaque espèce, le nombre d'individus rencontrés est coché sur deux (2) colonnes (arbres adultes et RNA).

- Caractérisation bio-climatologique et hydrologique. Il s'agira de recueillir, pour chaque site, les données sur la pluviométrie, la température, l'humidité, le vent, etc..., des dix (10) dernières années. Ces dernières seront analysées avec des logiciels spécifiques et les résultats obtenus publiés dans le rapport final

Toutes les eaux de surface rencontrées (mares temporaires, cours d'eau etc...) dans chaque site seront inventoriées et matérialisées sur la carte de la Communauté Rurale.

- Caractérisation pédologique. La réalisation des études de référence (caractérisation pédologique) sur des sites géo-référencés sera faite selon la méthodologie décrite ci dessous.
 - a. Méthodologie : L'étude portera sur une caractérisation et une cartographie à l'échelle semi-détaillée qui permettront de connaître et de matérialiser les types de dégradation et leur ampleur dans chaque communauté rurale.. La caractérisation pédologique se fera en deux phases :
 - ✓ Une première phase de prospection sur le terrain qui permettra d'identifier les différentes unités pédologiques ;
 - ✓ et une seconde phase qui permettra d'effectuer : i) la description des profils pédologiques ; ii) l'échantillonnage des sols ; iii) les analyses physico-chimiques au laboratoire iii) et le traitement des données.
 - Description des profils : après identification des unités pédologiques lors de la phase de diagnostic, des profils seront placés sur les sites d'intervention retenus avec les acteurs. Ainsi, il est prévu 10 profils par site pour une moyenne de 3 sites par Communauté rurale.
 - Échantillonnage ; pour chaque profil, des échantillons de sol sont prélevés sur 4 horizons pour faire l'objet d'une analyse au laboratoire. Pour faire l'état des lieux de la qualité des sols, certains paramètres physico-chimiques seront analysés.
 - Analyses. Pour chaque échantillon de sol, les variables étudiées sont : Granulométrie ; la fertilité la salinité et l'acidité.
- b. Résultats attendus. Les résultats attendus sont relatifs à la description des profils pédologiques, à la caractérisation des sols, à l'identification des contraintes de

dégradations. Ces études permettront de renseigner sur la nature des contraintes biophysiques pour la valorisation des potentialités de la zone.

- c. Cartographie : La cartographie à l'échelle de la Communauté rurale se fera sur la base des relevés au GPS, de l'exploitation des données cartographiques existantes, des images satellitaires de la zone et de toutes autres sources d'informations cartographiables. Ce qui permettra de faire :
- Une description et une cartographie non seulement des dégradations, mais aussi des mesures de GDT mise en œuvre sur les sites.
 - Une carte représentera les informations concernant les technologies dominantes de DRS/CES pour chaque Système important d'Utilisation des Terres dans chaque communauté rurale.

L'utilisation d'un certain nombre d'outils et de matériels (GPS, boussoles, appareils photo numériques, logiciels de SIG et de traitement d'images satellitaires ou photographies aériennes) permettront d'établir sur des cartes:

- de la situation de référence de la dégradation des terres dans chaque communauté rurale ;
- des exemples réussis et/ou non réussis de GDT ;

Activité 2: Mise en place du mécanisme de diffusion

- Campagne d'information : Cette campagne servira à informer les acteurs des Communautés Rurales (CR) sur les objectifs, résultats et modalité de mise en œuvre du projet. Un atelier local d'information se tiendra au siège de la Communauté Rurale pour informer les autorités, les partenaires intervenant dans la CR, et les acteurs à la base. Au total, trente ateliers communautaires ateliers se tiendront à raison de 100 participants par atelier. La proportion de 40% de femmes sera recherchée et précisée dans les Termes de Références des ateliers.
- Diagnostic des zones d'intervention : dans chaque Communauté rurale, des ateliers et visites dans les terroirs et villages centres définis lors des ateliers d'information seront organisés. Chacune des vingt deux (22) nouvelles Communautés Rurales sera divisée en trois zones. Au niveau de chaque zone, il sera réalisé un atelier diagnostic de trois jours regroupant 50 participants soit un total de 66 ateliers regroupant 3300 participants dans les 22 Communautés rurales nouvelles. Les outils de diagnostics et le manuel de gestion des sous projets de GDT, utilisés pendant le projet pilote seront révisés et mis à la disposition de l'équipe du diagnostic lors de l'atelier d'information.

L'équipe chargée de conduire le diagnostic sera composée de l'expertise locale, appuyée par les bénéficiaires des Communautés Rurales d'intervention du projet pilote. La composition de l'équipe sera définie au niveau local, lors de la campagne d'information. A l'image de ce qui

a été réalisé lors des expériences précédentes, les OP, les services techniques locaux, le CAR, le délégué de l'INP et le conseil Rural seront représentés dans l'équipe chargée de conduire le diagnostic. Au niveau de chaque terroir, l'équipe va réaliser les actions suivantes :

- Documenter et analyser la dynamique organisationnelle. L'analyse de la dynamique organisationnelle des OP va préciser les capacités des OP à élaborer, et mettre en œuvre de manière efficace et efficiente des projets d'application de technologies de gestion durable des terres à l'échelle du terroir,
 - Situer les zones dégradées au niveau de la communauté rurale ;
 - Documenter les stratégies d'intervention contre les types de dégradation des terres actuellement déployées par les OP et leurs membres en relation ou non avec les partenaires tels que l'ANCAR, les ONG, les projets locaux, les conseils ruraux, etc. La documentation des stratégies et pratiques promues pour lutter contre les dégradations devra préciser les différents niveaux de barrières, financier, techniques, politiques, organisationnelles qui empêchent la réussite de ces pratiques ou leur amplification en cas de succès.
- Validation du diagnostic et de la matrice des interventions : Sur la base de ce travail, il sera dressé, pour chaque communauté rurale de la zone d'intervention, une matrice détaillée des dégradations et des axes prioritaires d'intervention de la GDT. Cette matrice sera la base de l'élaboration des sous projets pour la mise en œuvre des actions de GDT. Pour ce faire, il sera organisé au niveau de chacune de ces communautés rurales, un atelier communautaire de Validation soit 22 ateliers regroupant 75 participants c'est à dire 1650 participants. Ces ateliers verront la participation de toutes les structures partenaires du projet pour contribuer à l'amélioration de la planification et la cohérence avec les objectifs du projet.
 - Elaboration des sous projets d'application de technologies de GDT : Sur la base de la matrice de priorisation, des technologies ciblées dans le projet (Agroforesteries, CRS/DRS, Lutte contre la baisse de fertilité, Lutte contre la salinisation, Pratiques de gestion collectives), les terroirs d'application seront identifiés et les sous projets d'application élaborés en tenant compte du canevas et du manuel de gestion des sous projets. Ces sous projets serviront à financer les investissements de départ des techniques ci dessus cités, qui sont hors de portée des OP. Ces sous projets d'application vont contribuer à réduire les dégradations des terres par l'intégration des technologies dans les pratiques agricoles productives. L'élaboration sera de la responsabilité des acteurs locaux, accompagnés des bénéficiaires de la phase pilote et des techniciens locaux (CAR, CADL, délégué INP). La distribution des bénéfices et les prélèvements sur les revenus obtenus avec l'exploitation des investissements sur les technologies en vue de la pérennisation devront être inclus dans le mécanisme de mise en œuvre du sous projet afin de permettre aux autres terroirs de bénéficier des possibilités de mettre en application les technologies de GDT. Chaque sous projet d'application sera validé lors d'un atelier communautaire regroupant 75 participants au siège de la maison communautaire soit un total de 1650 participants. Cette AG sera convoquée par le CLCOP et élargie au Conseil Rural et membres des Services techniques locaux,

notamment le CAR, elle sera également le cadre de désignation de l'organisation de producteurs porteuse du sous projet.

Les sous projets d'application de technologies contiendront des aménagements (devant toujours être couplé à des actions concrètes au niveau des parcelles sous leur influence et qui donnent des effets à **moyen terme** (effet ressenti en moins d'une année pour les cordons pierreux) à **long terme** (au moins 10 ans pour les aménagements d'agroforesterie) qui sont en fait des mesures permettant d'assurer la pérennité du capital productif que représentent les terres agricoles et pastorales du Bassin arachidier.

Ces sous projets devront permettre une conservation de la structure du sol, une amélioration de la teneur organo-minérale du sol, une amélioration de l'humidité relative, qui lorsqu'elles sont réalisées permettront de contribuer à la pérennité du capital productif, à une amélioration sensible des rendements, mais également à une optimisation de l'utilisation des intrants.

Les aménagements vont également de pair avec la mise en place d'un modèle de gestion notamment collectif.

L'intérêt économique et financier des OP dans la réalisation des sous projets, notamment les technologies qui permettent de réduire les phénomènes de dégradation doit être prouvé dans le projet. Le mécanisme de duplication dans les autres terroirs devra y être décrit notamment par la mise en œuvre d'initiatives comme le fonds d'incitation à la GDT.

Dans la proposition de financement des projets de GDT, l'on devra y voir très clairement à côté des investissements et actions dites collectives telles que les cordons pierreux, des actions destinées aux OP et à leurs membres ou aux exploitations familiales ; quelles productions, quelles combinaisons de productions végétales, animales, etc. qui permettent au paysan et à sa famille d'y trouver son compte, quelles types de contrats avec les acheteurs, les transformateurs.

Les différents principes ci dessus cités seront précisés lors de la révision du manuel de gestion des sous projets. Le canevas va préciser les actions éligibles, les types de couts financés, les arrangements institutionnels sera produit et mis à la disposition des acteurs à la base. Le suivi et l'accompagnement se feront sur la base de la requête de sous projet qui sera validé par un comité.

- Mise en place des organes de gestion de la diffusion des technologies : Les organes de gestion assurent la transparence, l'équité dans la gestion, l'utilisation des ressources financières mis à la disposition des OP et de leurs membres dans le cadre du respect du principe de responsabilisation accrue des acteurs à la base. Les organes de gestion sont, (i) le comité de gestion : il assure la gestion et la mise en œuvre des activités du sous projet d'application de technologie, (ii) le comité technique local : responsable de l'élaboration du projet, appui la mise en œuvre et le suivi, (iii) l'OP porteuse : contractuellement responsable, reçoit les ressources financières et assure la tenue des écritures comptables tel que défini dans les procédures. La taille et la composition de chaque organe sera défini en fonction du type de terroir, de l'étendue d'intervention des actions prévues dans le sous projet d'application et des types de technologies ciblées. Le processus de promotion des organes sera basé sur l'expérience conduite dans le cadre

d'autres projets et programmes, notamment le projet pilote de gestion durable des terres. Les acteurs des Communautés rurales d'intervention de la phase pilote seront fortement responsabilisés. Ils vont appuyer leurs « homologues » des nouvelles Communautés Rurales ciblées à travers l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote. Chaque comité mis en place sera accrédité par son Conseil Rural de tutelle.

L'ensemble des comités de gestion recevra un renforcement de capacités. Cela se fera sous formes de sessions de 05 jours avec un parcours théorique et pratique. Vingt deux(22) sessions seront organisées pour les Communautés Rurales bénéficiaires à raison de 15 participants par session soit 330 bénéficiaires.

Activité 3 : Diffusion proprement dite (mise en œuvre des sous projets de GDT)

Cette activité servira à opérationnaliser l'application de technologies définies dans les sous projets d'application des technologies de GDT. Le sous-projet préparé au niveau de chaque communauté rurale avec l'appui de l'équipe technique locale (CADL, Conseiller Agricole, CLCOP et Conseil Rural) sera soumis pour validation au FNRAA avant son financement par le Projet GDT.

La mise en œuvre des sous projets d'application de technologies sera sous la responsabilité des organisations de producteurs. L'accompagnement à la mise en œuvre sera effectué par l'ASPRODEB, l'INP, l'ISRA, l'ANCAR et les autres partenaires. Il portera sur le respect strict des dispositions définies dans les outils de gestion dans l'exécution des activités. Dans chaque Communauté Rurale, le Conseil Rural sera impliqué dans le suivi et la validation des actions clés. Chaque Communauté Rurale va bénéficier d'un sous projet d'application de technologies GDT dans le cadre des ressources prévues par le projet. La mise en œuvre de ces trente (30) sous projets d'application de technologies se fera de la même façon que les sous projets exécutés dans le cadre du projet pilote de Gestion Durable des Terres. Les OP seront responsabilisées, elles signeront des contrats de mise en œuvre avec l'ASPRODEB. Les comités de gestion, capacités dans le cadre de l'activité condition de mise en œuvre de la diffusion vont assurer la gestion des ressources. Un accompagnement de l'ASPRODEB, l'INP, l'ISRA et l'ANCAR permettra de suivre la qualité des réalisations et le respect des procédures dans la mise en œuvre des actions par les OP. Le mécanisme de réplique des sous projets dans les autres zones de la communauté rurale, à l'image d'un fonds d'incitation et de soutien à l'application des technologies de GDT sera réalisé dans le cadre des mécanismes de pérennisation.

L'accompagnement portera également sur l'appui aux OP pour assurer le suivi des activités.

Activité 4 : Révision des documents de pilotage

Selon les niveaux de mise en œuvre des documents d'orientations des Communautés Rurales, l'activité se fera sous forme de révision ou sous forme d'élaboration lorsque le disponible date de plus cinq ans sans mise en œuvre. Une revue documentaire sera effectuée pour disposer de l'état d'intégration de la GDT dans les documents de pilotage (PLD). Ensuite, des ateliers

seront réalisés avec l'appui des partenaires du projet et la participation des structures intervenant dans les Communautés Rurales pour aller vers une intégration de la GDT dans les programmes et plan de développement communautaire. Un atelier de 03 jours, regroupant le bureau du conseil rural, les OP et les partenaires, sera organisé et animé par la coordination du projet dans chaque Communauté Rurale, soit 22 ateliers regroupant un total de 480 participants. Des outils d'animation des ateliers, décrivant les modalités et la stratégie d'intervention, seront élaborés. L'expérience des Communautés Rurales ayant déjà réalisé l'intégration de la GDT dans leurs documents de pilotage sera partagée.

Activité 5 : Communication/gestion des connaissances

Pour mener à bien la diffusion des technologies de la GDT à grande échelle, des activités de plaidoyer, de communication, de sensibilisation et de capitalisation seront réalisées en direction des producteurs et des décideurs et du grand public.

Pour une plus grande synergie et une optimisation des ressources, un plan de communication unique qui prend en charge les préoccupations des différents partenaires est élaboré en commun et porté par l'ASPRODEB.

L'objectif général visé par le plan de communication est de :

- sensibiliser les acteurs et les décideurs à la nécessité d'intégrer la GDT dans toutes les politiques, stratégies et actions de développement agricole et rural ;
- informer sur les activités du projet et les résultats atteints ;
- capitaliser les bonnes pratiques de GDT.
- Plus spécifiquement il s'agira de :
 - partager avec les producteurs les enjeux et la stratégie pour favoriser la gestion durable dans la lutte contre la dégradation des terres ;
 - développer une synergie entre les acteurs de la GDT ;
 - diffuser les connaissances acquises dans le domaine de la GDT à l'échelle des terroirs ;
 - partager avec les acteurs les résultats issus des recherches agricoles menées ;
 - Promouvoir les pratiques et techniques éprouvées de GDT au niveau des exploitations familiales ;
 - mener un plaidoyer envers les décideurs pour une prise en compte de la GDT dans le budget national ;
 - informer l'ensemble des parties prenantes et à tous les niveaux sur les activités menées et les résultats atteints ;
 - Capitaliser les activités de GDT menées au niveau des terroirs.

Cette activité permettra de réaliser des ateliers de sensibilisation regroupant les représentants de l'Assemblée Nationale et du Conseil Economique Social et Environnemental, notamment les Présidents et les membres des commissions développement, environnement, économique etc. A la suite des ateliers qui permettront de mettre à leurs dispositions des brochures et autres livrables produits dans le cadre des actions de communication, des visites des réalisations seront effectuées. Ces visites seront organisées à partir de la seconde année de

mise en œuvre de manière à créer les conditions permettant aux participants de s'imprégner des résultats de l'application des technologies de GDT par les acteurs à la base mais aussi d'échanger avec les OP, les élus et les acteurs des conditions de mise en œuvre et du plaidoyer politique à faire pour une prise en compte de la GDT dans les débats des institutions telles que l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique Social et Environnemental, les Conseils Régionaux etc.

9. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET

(i) Recenser, pour chaque activité envisagée dans le projet (Voir Annexe IC') les impacts environnementaux et sociaux potentiels positifs et négatifs; (ii) Préciser pour chaque impact potentiel négatif les mesures de sauvegarde (mitigation) prévues (sous forme de recherche additionnelle ou de façon inclusive dans le projet de diffusion), les besoins en capacités, les responsabilités institutionnelles et les coûts y afférents et, (iii) Préciser pour chaque impact potentiel positif les actions de consolidation ou d'extension et les coûts y afférents.)

(i) Impacts environnementaux et sociaux potentiels positifs et négatifs

Les activités prévues dans le projet portent sur une application de technologies de gestion durable des terres. Il s'agit d'actions de reboisement, d'amendement organique, de gestion concertée des ressources naturelles etc. Cela permet de prévoir qu'elles auront des impacts environnementaux et sociaux réduits. Cependant, des impacts potentiels localisés pourraient survenir et nécessiter des mesures d'atténuation adéquates.

Impacts environnementaux positifs :

La diffusion des technologies agro-forestières aura des impacts positifs, notamment en termes d'augmentation de la production céréalière sans dégrader les sols, ni réduire la biodiversité grâce aux brise-vents et haies vives ainsi que les parcs agro-forestiers sauvegardés. La pratique de la régénération naturelle assistée (RNA) des Acacias (fixation d'azote) et les mises en défens favoriseront l'amélioration du taux de couverture végétale. Les techniques de défense et restauration des sols telles que les cordons pierreux et zaï permettront une préservation et une meilleure protection des ressources en eau et sols. Les demi-lunes et tranchées aident à une recharge sédimentaire des ravins mais aussi à une correction de la texture et/ou de la structure des sols restaurées.

Les pratiques d'amélioration de la fertilité vont accélérer la régénération et l'amélioration de la des sols ainsi qu'une réduction de l'usage des engrais chimiques. Des pratiques d'amendement phosphocalcique et de compostage vont permettre d'optimiser la fertilisation minérale et la fumure organique des sols. Quant aux mesures de réduction de la salinité, elles permettent de restaurer des terres, les récupérer et accroître le potentiel de terres productives. Il s'agira pour le projet d'amplifier les avantages et bénéfices tirés des effets positifs de ces paquets technologiques grâce à une pédagogie participative et inclusive lors des séances de sensibilisation et d'information sur le projet. Le suivi-évaluation participatif et les outils utilisés devront aider à veiller à des actions structurantes et profitables aux bénéficiaires.

Impacts environnementaux négatifs

Les risques subviendraient d'un mauvais dimensionnement des ouvrages antiérosifs qu'occasionnerait l'effet contraire : accélération du ruissellement et des pertes en terres. Avec

la mise à l'échelle, il pourrait y avoir des risques de surexploitation de carrières d'approvisionnement (cailloux, pierres...).

Impacts sociaux positifs

Au plan social, les impacts positifs se traduiraient en (i) des gains de productivité et production accrue avec l'agroforesterie. Les productrices et producteurs bénéficieraient de paquets technologiques performants en restauration des terres. Les mécanismes de dévolution du projet offrirait des opportunités d'une meilleure gestion des ressources naturelles des terroirs par une utilisation rationnelle des sols, de l'eau et de la flore. La responsabilisation des bénéficiaires dans la gestion fiduciaire des sous-projets renforce leurs capacités de gouvernance de leurs terroirs. Les ouvrages antiérosifs permettent de corriger les ravins, et par conséquent réduire les risques d'accidents en plus de désenclaver ces zones surtout en hivernage. Il y a une intégration agro-sylvo-pastorale qui aiderait à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les conventions locales, les visites d'échanges, les apprentissages au niveau des parcelles de démonstrations, les réunions villageoises et autres ateliers et communautaires devront créer des ambiances saines pour accroître la cohésion sociale et la pérennisation des acquis, et par conséquent les impacts sociaux positifs évoqués ci-dessus. La restauration des récupérations des terres participera à l'augmentation du potentiel de terres productives dont à la réduction de l'exode rurale.

Impacts sociaux négatifs

La promotion de technologies de GDT, si elle est réussie, permet de récupérer des terres et de les valoriser. Il y aura donc un risque d'aiguïsement d'appétits fonciers, et subséquemment des risques de conflits fonciers, voire sociaux du fait de la compétition pour la mise en valeur de ces terres restaurées. Les ouvrages antiérosifs mal faits peuvent entraîner des risques d'accidents dans les tranchées par exemple pour les personnes et le bétail.

Un contrôle qualité des ouvrages antiérosifs permet de veiller à un bon dimensionnement pour éviter les accidents. Alors qu'un plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) élaboré après un processus consensuel et participatif permettrait de bien gérer les terres sans heurts. Les autorités déconcentrées et décentralisées pourront y aider

(ii) Mesures de sauvegardes prévues

La stratégie de mise en œuvre du projet est basée principalement sur un processus qui va aboutir à l'exécution de sous projets d'application des technologies de GDT ci dessus citées. Il est donc prévu que le processus de mise en œuvre intègre les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et du Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides du projet WAAPP. Dans ce sens, chaque sous projet d'application de technologie de GDT fera l'objet d'un screening environnemental et social. Les résultats du screening seront intégrés à la mise en œuvre du sous projet.

Les institutions partenaires dans ce projet disposent d'environnementalistes, de biologistes, d'agronomes qui ont été formés sur les questions environnementales et sociales. Les leaders des OPA impliquées dans le projet ont participé à des sessions de formation en gestion des ressources naturelles. Les capacités des acteurs et bénéficiaires seront renforcées sur les dispositions environnementales et sociales. Le rôle de chaque acteur dans la gestion

environnementale et sociale des sous projets sera déterminé et chaque acteur sera accompagné pour exercer son rôle.

Pour ce faire, un guide d'orientation environnemental et social sera élaboré pour faciliter et améliorer la prise en compte des mesures de sauvegardes. Des dispositions seront prises pour aller vers une collaboration acteurs à la base et Services Régionaux Environnementaux.

10. ARTICULATION ET COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS SOUS – REGIONALES (2 PAGES)

(Indiquer comment le projet (i) s'inscrit dans les documents d'orientations stratégiques régionales et dans le cadre des priorités du CORAF (adaptation aux changements climatiques, approche genre, stratégie de communication sous-régionale) et, (ii) contribue au renforcement des capacités et des compétences des acteurs).

(i) Lien avec les documents d'orientations stratégiques régionales et avec les priorités du CORAF (adaptation aux changements climatiques, approche genre, stratégie de communication sous- régionale)

Le présent projet de diffusion à grande échelle de technologies de gestion durable des terres s'articule bien avec : (i) le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) conçu dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; (ii) la Politique Agricole Commune de la CEDEAO (ECOWAP) ; (iii) et le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

En effet, **le pilier 1** du PDDAA vise à « étendre les surfaces sous gestion durable des terres et les systèmes fiables de contrôle de l'eau » et **le pilier 4** du PDDAA vise « la recherche, la vulgarisation agricoles et l'adoption des technologies ». Sous le premier pilier relatif à la gestion des terres et aux systèmes de contrôle de l'eau, des efforts importants sont prévus pour améliorer la fertilité et la capacité de rétention de l'humidité des sols agricoles, en vue d'accroître rapidement les superficies irriguées, notamment les systèmes de contrôle de l'eau sur une petite échelle. De plus, **TerrAfrica** est le point d'entrée de la Banque Mondiale pour les engagements sur la GDT en Afrique Sub-saharienne, et le relais du PDDAA pour les questions de gestion des terres et de l'eau ; le Sénégal étant un pays prioritaire du PDDAA. En effet, TerrAfrica fournit un cadre aux approches programmatiques menées par les pays pour porter la GDT à l'échelle, incluant la construction de coalitions, la production et la diffusion de connaissances, et l'alignement des investissements

Le changement climatique est une menace croissante pour les moyens de subsistance dans la sous région, notamment dans le secteur agricole qui est essentiellement pluvial. Pour cette raison, le CORAF a élaboré un certain nombre d'outils et d'études pour assurer une prise en compte des changements climatiques dans la production et l'adoption des technologies. Parmi les recommandations de ces études figure pour le Sénégal, la nécessité d'utiliser des technologies appropriées pour faciliter l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. Ce projet s'inscrit dans le sillage de ces recommandations et orientations dans la mesure où il promeut l'application de technologies de gestion durable des terres et le renforcement des capacités des acteurs (OP élus locaux et nationaux) pour une intégration de la Gestion Durable des Terres dans les systèmes de production, la formulation et la mise en

œuvre des politiques, projets et programmes agricoles. Les technologies de GDT du présent projet visent le même objectif que celui du CORAF/WECARD qui cherche à « *établir un lien entre le développement agricole et la sécurité alimentaire avec le changements climatiques* ». A cet effet les technologies qui font ici l'objet d'une diffusion à grande échelle sont des « CLIMATE SMART TECHNOLOGIES » d'autant plus qu'elles sont en phase avec la définition que la FAO en donne : « *itis agriculture thatsustainablyincreasesproductivity, résilience (adaptation), reduces/removesgreenhousegases (mitigation), and enhancesachievement of national foodsecurity and development goals* » (FAO 2010). En sus, leur dissémination s'accompagne d'un important volet de renforcement des capacités

Concernant le genre, le projet cible les groupes vulnérables qui sont localisés dans les zones à forte dégradation avec une baisse des capacités de production, il est également en phase cette orientation sociale du CORAF. Il mettra en œuvre les dispositions du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale pour consolider le ciblage des groupes vulnérables.

Ce projet a élaboré un plan de communication qui sera intégré dans le plan global de communication du projet WAAPP 2A.

(ii) Contribution au renforcement des capacités des acteurs

Ce projet est basé sur le renforcement des capacités sur les questions de Gestion Durable des Terres.

11. IMPACT POTENTIEL SUR LE DEVELOPPEMENT

Décrire les effets et les impacts potentiels du projet sur l'amélioration des revenus des bénéficiaires, sur la croissance économique et le développement économique du pays et de la sous-région. Décrire les voies et moyens pour évaluer ces impacts directs et indirects du projet).

En tenant compte des superficies de terres qui seront récupérées avec l'application des technologies de GDT, toutes les productions qui en sortiront seront de nature à assurer une partie de l'autoconsommation, à générer des revenus pour couvrir des dépenses liées au complément alimentaire, à l'éducation, à la santé ou à développer des activités génératrices de revenus.

Les actions du projet vont également permettre de réduire le coût économique annuel de la dégradation des terres au Sénégal qui est estimé à l'équivalent de 1% du Produit Intérieur Brut.

PARTIE IDENTIFIEE

12. INFORMATIONS SUR LES PARTENAIRES ET LES BENEFICIAIRES (2 PAGES PAR PARTENAIRE/BENEFICIAIRE)

(Pour chaque structure impliquée dans le projet, préciser (i) les missions, activités, moyens, mode de fonctionnement, (ii) les capacités de prise en charge des aspects environnementaux et sociaux et, (iii) l'expérience dans la participation aux projets financés par le FNRAA.).

ASSOCIATION SENEGALAISE POUR LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT A LA BASE (ASPRODEB)

L'ASPRODEB est une association de 28 fédérations de producteurs, d'éleveurs, de pêcheurs et de groupements de femmes rurales. Elle fournit aux Organisations Paysannes les services de renforcement de capacités techniques et organisationnelles, de gestion financière et d'appui- conseil.

Missions

Les principales missions de l'ASPRODEB consistent à :

- Appuyer les fédérations nationales d'OP et autres organisations de producteurs au niveau régional et local dans la mise en œuvre des programmes négociés avec l'Etat et les partenaires au développement ;
- Fournir aux fédérations et à toutes les composantes du Mouvement Paysan les soutiens et conseils techniques et professionnels nécessaires à la réalisation des programmes économiques des OP et à ceux auxquels elles sont associées ;
- Informer les fédérations de producteurs et leur fournir les conseils et les appuis favorisant une plus grande professionnalisation dans les services rendus à leurs membres ;
- Accompagner les organisations de producteurs dans leur structuration et le développement de la compétitivité des filières agricoles.

Activités

En tant qu'agence d'exécution technique et financière de projets de renforcement de capacités et d'appui à la production en faveur des exploitations familiales agricoles, l'ASPRODEB a assuré la mise en œuvre de la composante OP des programmes suivants :

- ▶ PSAOP2 dont l'objectif est d'améliorer les capacités des organisations de producteurs aux niveaux national, régional et local à défendre les intérêts des exploitations familiales et à faciliter à ces dernières l'accès à des services techniques et économiques leur permettant d'accroître durablement leurs productions, leur sécurité alimentaire et leurs revenus ; et le volet reconstitution du capital semencier arachide ;

- ▶ COM Stabex dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté, à l'augmentation des revenus des producteurs et à la sécurité alimentaire par la relance et la diversification de la filière arachide.
- ▶ Projet pilote de GDT dont l'objectif est de lutter contre la dégradation des sols, accroître et soutenir la productivité agricole, protéger et remettre en état les fonctions et services éco-systémiques dans les zones agro-écologiques prioritaires, en passant à une plus grande échelle dans la gestion durable des sols.

Au titre de la composante OP du PSAOP2, l'ASPRODEB a accompagné les OP dans les domaines ci-après :

- la mise en place et le fonctionnement de 263 Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) et de 11 Cadres Régionaux de Concertation des Ruraux (CRCR) afin de favoriser la concertation, aux niveaux local et régional, entre les OP d'une part, et les conseils ruraux et partenaires au développement d'autre part ; ces CLCOP regroupent aujourd'hui dans 263 communautés rurales près de 18 000 OP de base ;
- la formation de 50 leaders d'OP de base afin d'accroître leurs capacités à formuler et à négocier des politiques de développement du secteur agricole. La formation touchera à la fin du PSAOP II, 340 responsables d'OP ;
- la mise en place et le fonctionnement de 6 coopératives de producteurs de semences d'arachide afin de répondre au déficit de professionnalisation et de viabilité du segment de la production de semence ;
- l'appui institutionnel à 18 OP faitières nationales en vue d'améliorer leurs capacités à fournir des services à leurs adhérents et à participer activement et efficacement à la formulation et à la négociation de politiques de développement du secteur agricole et rural ;
- l'appui à deux sous-réseaux de mutuelles d'épargne et de crédit promues par les OP dans le but de faciliter et d'élargir l'accès des exploitants familiaux agricoles à des ressources financières pour des investissements.

Les activités conduites par l'ASPRODEB dans le cadre du COM Stabex ont permis :

- de procéder au diagnostic des 13 centrales d'achats situés dans le Bassin arachidier et mis en place par le POGV II ;
- de démarrer avec les coopératives de semences d'arachide mises en place par le PSAOP, une opération de production de semences de base en irrigué sur 210 ha au niveau du Fleuve, et sur 225 ha en pluvial pour des bases et des N1 au niveau du bassin arachidier ;
- de procéder au renforcement institutionnel des coopératives de production de semences et de celle des partenaires.

Les résultats atteints par la composante appui aux OP du projet pilote de Gestion Durable des Terres sont :

- Financement et exécution de 36 sous-projets dans les huit (8) Communautés Rurales : les ressources financières pour l'exécution de ces sous projets est de 860 000 FCFA. Ce montant a été entièrement transféré par l'ASPRODEB aux OP de base. Sur la base de l'accompagnement et des outils de gestion mis à leur disposition, les OP ont géré et justifié l'intégralité de ces ressources. L'exécution de ces sous projets a permis d'atteindre les groupes vulnérables, notamment les femmes.
- 200 élus locaux et leaders d'OP formés en GDT.

L'INSTITUT NATIONAL DE PEDOLOGIE (INP)

L'INP est un Etablissement public à caractère scientifique et technologique, créé par décret n° 2004-802 du 28 juin 2004 dont le rôle est d'élargir le cadre institutionnel de pilotage du développement rural pour : relever la productivité des terres; renforcer le niveau de technicité des producteurs ruraux ; maîtriser l'occupation des sols et enfin améliorer la qualité des produits agricoles.

L'objectif principal de l'INP est de contribuer au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté par l'amélioration de la base productive agricole et par la formation des producteurs sous l'angle de l'aptitude des terres.

Mission

Les missions assignées à l'INP sont :

- l'identification et la maîtrise des caractéristiques des ressources en sols ;
- la sauvegarde du patrimoine foncier ;
- la formation et la sensibilisation des producteurs et autres opérateurs économiques sur le rôle de la science du sol ;
- la mise en œuvre de modules de formation d'exploitation et de gestion durable et rentable des activités rurales ;
- la coordination, la réglementation et le contrôle des travaux pédologiques exécutés sur le territoire national ;
- l'établissement de normes en matière de sols et eaux pour l'agriculture ;
- la mise en œuvre des centres polyvalents de formation des producteurs, vitrines des techniques et méthodes d'exploitation agricole durable et rentable ;
- la dynamisation et le développement de la coopération sousrégionale, régionale et internationale en matière d'agro pédologie.

Activités

- Caractérisation des sites pédoclimatiques
- Caractérisation / Cartographie
- Appui / Conseil aux programmes et projets de Développement Agricole
- Appui à la formation et à l'information des acteurs partenaires de l'INP
- Régénération / Restauration des sols

- Fertilisation raisonnée
- Mise en place et suivi exploitations modèles
- Recherche en fertilisation, formation/vulgarisation
- Contrôle qualité des fertilisants
- Mise en place d'une section cadastre rural
- Etablissement du cadastre rural au niveau de 3 communautés rurales pilotes
- Développement des capacités techniques organisationnelles
- Développement d'un dialogue et d'un plaidoyer autour de la GDT
- Développement et gestion du partenariat
- Renforcement du leadership et du rayonnement de l'INP
- Renforcement des capacités d'intervention technique de l'institut

Réalisations dans la mise en œuvre du projet pilote GDT

Depuis 2007 sous la conduite de l'INP, des réunions trimestrielles et semestrielles se sont tenues respectivement pour le comité restreint et pour le comité élargi en vue de la formulation du CNIS/ GDT. L'INP avait élaboré et déroulé un plan de communication ayant permis de sensibiliser les acteurs sur l'approche GDT et un film avait été réalisé à cet effet. L'INP et le comité restreint (COM-R) de la GDT dont il est le leader, ont animé une série de CLD dans les zones d'intervention du projet entre le 30 mars et le 29 avril. L'objectif était de sensibiliser toutes les parties prenantes et surtout les décideurs locaux sur la nécessité d'adopter la GDT dans les programmes et plans locaux de développement. D'autres activités dont la réalisation aboutira à l'élaboration et la validation du CNIS ont été déroulées en 2012. La poursuite de cette dynamique de réalisation des missions qui lui sont assignées permettra à L'INP et au groupe GDT d'élaborer un système d'information sur la GDT.

AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)

L'ANCAR a été créée en mars 1997 par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme des Services Agricoles et des Organisations de Producteurs (PSAOP) dont elle constitue la composante en charge des *Services de Conseil Agricole et Rural*. Son objectif est de « promouvoir, animer et piloter un service de conseil agricole et rural décentralisé à la demande, permettant aux petits producteurs d'améliorer durablement la productivité, les productions, la sécurité alimentaire et les revenus. »

A cet effet, l'ANCAR joue un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation technique agricole, le développement des bonnes pratiques agricoles et rurales (BPA), l'information et la formation des producteurs. Elle intervient dans la majorité des communautés rurales, couvre toutes les filières agricoles et travaille avec toutes les catégories sociales de la population agricole et rurale.

Mission

L'ANCAR a pour mission institutionnelle d'animation et de pilotage stratégique du Système National de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral (SNCASP) met l'accent sur le développement des services de CAR à travers :

- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et de gestion des producteurs par la formation, l'information, la sensibilisation, la mise en relation ou intermédiation, l'appui - conseil, la recherche – développement, etc.
- l'appui à la promotion d'initiatives privées et à la mise à marché des produits agricoles pour faire de l'agriculture un métier économiquement rentable pour le producteur,
- et le développement de stratégie d'amélioration de l'efficacité et de la professionnalisation du conseil agricole et rural par la recherche de créneau de financement et d'investissement pour accompagner les initiatives d'entrepreneuriat agricole et rural.

Mode de fonctionnement

Elle dispose d'un statut de Société Anonyme (**S.A.**) de droit privé, à participation publique minoritaire. Régie par les textes de l'OHADA, elle a une autonomie de gestion technique, administrative et financière, donc, doit, de ce point de vue, contractualiser avec les structures publiques et privées dans le cadre de l'exercice de sa mission de Conseil Agricole et Rural (CAR).

Réalisations

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote l'ANCAR a effectué les réalisations suivantes :

- 2 sessions nationales de formation ont permis de former 56 personnes (30 agents ANCAR et 26 prestataires) en techniques de GDT
- 04 répertoires sont élaborés sur les pratiques et techniques éprouvées de GDT ;
- 08 ateliers locaux d'information et de sensibilisation des producteurs et productrices tenus sur les techniques de GDT ;
- 10 fiches techniques approuvées à l'occasion d'un atelier national ;
- 76 parcelles de démonstration sont mises en place ;
- 02 voyages d'études réalisés au Burkina et au Niger pour 20 agents et 16 visites d'échanges pour des producteurs ;
- 2.722 producteurs formés sur les technologies de GDT (RNA, Brise-vents, Haies vives, Bois villageois, Compostage, Gabions, Cordons pierreux, lutte contre la salinisation)
- Plus de 10 technologies de GDT adoptées par les producteurs grâce aux activités de CAR (Amendement organo-minéral et phosphocalcique, Pépinières, Reboisement de Haies vives et Brise-vents, Cordons pierreux, pratique de Zaï, RNA, Gabions, Diguette, Travail du sol, Compostage, Phosphatage, GRN, BPA...)

ISRA/CNRF

Les objectifs assignés au Centre national de recherches forestières (CNRF) découlent des orientations de la politique forestière du Gouvernement du Sénégal et en phase avec les orientations définies dans la « nouvelle politique forestière du Sénégal » pour la période 2005-2025. Elles s'inscrivent dans une optique de durabilité pour la satisfaction des besoins économiques et sociaux des communautés locales et nationales afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, dans un cadre de sauvegarde de l'environnement et des facteurs assurant la durabilité des systèmes de production.

Le Centre National de Recherche Forestière (CNRF) contribue à trouver des solutions:

- à la dégradation de l'environnement en général et des écosystèmes forestiers et agro forestiers en particulier,
- à la dégradation des terres et des systèmes de production (salinisation primaire et secondaire des terres au niveau des systèmes de production, des estuaires et le long des fleuves Sénégal, Sine Saloum et Casamance, bas niveau de fertilité des sols, érosion hydrique et/ou éolienne, ...);
- aux faibles niveaux de production et de productivité des formations ligneuses (bois, fourrage, fruits, gomme...);
- pour la mise en œuvre de stratégies de gestion durable des formations forestières et de valorisation de la biodiversité végétale et des écosystèmes;
- au faible niveau d'intégration et de productivité des systèmes d'utilisation des terres (niveau faible de valorisation des filières des produits forestiers non ligneux, du biocarburant et de l'insuffisance des connaissances sur l'utilisation du biofuel).

Le CNRF a donc pour mission principale de générer des connaissances, des techniques et des technologies pour contribuer à lever les contraintes ci-dessus mentionnées. Il apporte aussi son appui et prodigue des conseils, sur la base des résultats obtenus, aux différents partenaires œuvrant dans le domaine du développement rural en général et du développement forestier en particulier.

Enfin, le CNRF développe des recherches en amont (sur les outils, les méthodologies, les stratégies de gestion concertée et durable des ressources naturelles...) pour proposer des solutions aux partenaires de la recherche et du développement.

La recherche forestière à l'ISRA adhère aux objectifs de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification et du Développement Durable, de la Convention des Nations Unies pour la Biodiversité et de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Le CNRF joue un rôle important dans le cadre des grandes dynamiques, de divers programmes-cadres et plans d'action qui s'opèrent actuellement en Afrique notamment le CENSAD, la Grande Muraille Verte et le Plan d'Action Environnemental du NEPAD, Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), des Programmes d'actions sous-régionaux et nationaux de lutte contre la désertification (PAR, PASR et PAN), des Programmes TerrAfrica de Restauration et de Gestion des Terres Dégradées (GDT) et au Sénégal (Programme Biocarburant, ANIDA – ex REVA...).

Le CNRF, dans le cadre de la mise en œuvre du projet pilote GDT, a effectué au niveau des 8 communautés rurales :

- La caractérisation floristique des 8 CR permettant de présenter l'état de lieux sur la végétation et de dégager des orientations pour une gestion durable des terres.

- La cartographie de la dégradation du milieu dans les 8 CR permettant la description des phénomènes de dégradation des terres.
- La caractérisation pédologique qui a permis de cerner les caractéristiques physiques et morphologiques des principaux types de sols, et pour chaque site d'identifier les contraintes et les recommandations sous forme de pistes de solution.
- La caractérisation des phénomènes d'érosion hydrique et des mares
- La caractérisation socio-économique qui présente les aspects géographiques et fait une analyse socioéconomique

La typologie des exploitations à travers la caractérisation des exploitations, l'analyse typologique et la description des différents groupes d'exploitations

LE CADRE LOCAL DE CONCERTATION DES ORGANISATIONS DEPRODUCTEURS (CLCOP)

Le CLCOP est un cadre professionnel des OP d'une Communauté Rurale (CR) mis en place pour promouvoir des activités de concertation, d'échanges et de renforcement de leurs capacités dans le but d'améliorer les résultats des activités professionnelles conduites par les organisations de producteurs et les exploitations agricoles familiales.

Mission CLCOP

En plus de son rôle premier d'organe de concertation entre les OP de la Communauté Rurale, le CLCOP est l'interface d'une part entre les OP et le Conseil Rural et, d'autre part, entre les OP et les autres partenaires au développement intervenant dans la Communauté Rurale. Les attributions du CLCOP sont :

- organiser, des débats entre les OP sur les priorités à soutenir pour le renforcement des capacités des OP et pour les investissements communautaires du secteur agricole ;
- communiquer au Conseil Rural et aux partenaires locaux les propositions des OP issues du débat sur les priorités ;
- donner au Conseil Rural et aux partenaires locaux des avis sur les actions, projets et programmes de développement agricole ;
- étudier les projets proposés par les OP aux plans technique et financier et de vérifier leur conformité par rapport aux priorités du PLD ;
- approuver ou ajourner les projets présentés par les OP dans le cadre de mandat qui lui est confié par des projets et programmes ;
- transmettre aux partenaires, si nécessaire, les projets approuvés ainsi que les documents contractuels signés par les OP bénéficiaires et informer le conseil rural ;
- suivre, évaluer ou faire évaluer le suivi desdits projets.

Pour ce qui concerne le programme d'activités du Conseiller Agricole et Rural, le CLCOP a pour rôles :

- d'organiser matériellement, en relation avec le Conseil Rural, le diagnostic participatif du secteur agricole de la communauté rurale ;
- d'approuver le programme d'activités du Conseiller Agricole et rural, et de viser les contrats signés entre le Conseil Agricole et Rural (CAR) et les OP ;
- de faciliter et suivre la bonne mise en œuvre des activités de conseil agricole et rural, notamment la satisfaction des bénéficiaires du conseil agricole et rural ;
- de participer à l'évaluation des activités de conseil agricole et rural ;
- de gérer et réactualiser, avec l'appui du conseiller agricole et rural, le répertoire des expertises appuyant les OP dans la réalisation de leurs projets ;
- de proposer, avec l'appui du conseiller agricole et rural, des personnes ressources susceptibles de fournir les prestations recherchées par les OP.

Réalisations

Dans la mise en œuvre du projet pilote de Gestion Durable des Terres, le CLCOP a assuré la coordination des sous projets, joué le rôle d'intermédiation entre les acteurs à la base du projet et les composantes comme ASPRODEB, ISRA, INP, ANCAR, UCTF. En outre il a participé au suivi des sous projets et assuré l'auto évaluation des sous projets GDT au niveau des zones d'intervention.

13. STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE (5 PAGES)

(Préciser la répartition des tâches entre les différents partenaires et les travaux en collaboration avec les utilisateurs (qui fait quoi ? où et comment ?).

La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche de responsabilisation des organisations de producteurs par le renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles et de gestion administrative. Ainsi elles pourront assurer la définition et la réalisation des activités qui seront menées dans le cadre des sous projets d'application de technologies de Gestion Durable des Terres. Les partenaires du projet vont accompagner le renforcement des capacités des OP.

Le projet est prévu pour une durée de trois (03) ans. La première année servira principalement à mettre en place les conditions de diffusion. Les deux dernières années seront consacrées à la diffusion, la consolidation et la mise en place de mécanismes de pérennisation. Dans ce sens, l'accompagnement par les partenaires se fera exclusivement pour améliorer les capacités des acteurs à la base à nouer des relations avec les partenaires des collectivités, favoriser l'accès au marché des produits issus des zones sous technologie GDT. La mise en œuvre du fonds d'incitation et de soutien à la GDT sera un des axes clés de l'accompagnement des deux dernières années de mise en œuvre du projet.

L'INP et l'ISRA accompagneront le comité technique local dans la phase de diagnostic notamment en ce qui concerne la caractérisation et la cartographie des dégradations dans les différents terroirs ; l'ISRA se chargera des aspects végétatifs et socio-économiques et l'INP du volet pédologique. Cette étape permettra de disposer des informations à jour sur la

situation de dégradation des terres et de l'état de mise en œuvre des technologies de lutte contre les phénomènes de dégradation

L'ANCAR va accompagner, à la demande, les OP dans la mise en œuvre des actions à l'échelle des parcelles. Elle va également accompagner les OP des Communautés Rurales dans la réalisation des visites au niveau des sites d'apprentissage situés dans les zones du projet pilote de Gestion Durable des Terres. La mise en œuvre de l'action de l'ANCAR se fera en partenariat avec les fournisseurs de service publics notamment les services techniques locaux des CADL, les fournisseurs de services privés.

La cheville ouvrière du dispositif de conseil, à savoir le Conseiller Agricole et Rural (CAR) et le délégué de l'INP seront les responsables de l'accompagnement des OP.

L'ASPRODEB va conduire le renforcement des capacités des OP pour une maîtrise des procédures de gestion des ressources destinées à financer l'application des technologies de GDT et animer l'accompagnement des OP dans la mise en œuvre des sous projets d'application des technologies.

Les OP à la base vont assurer la mise en œuvre des activités opérationnelles allant de la campagne d'information à la capitalisation de la démarche. L'expérience des OP des Communautés Rurales du projet pilote GDT sera mise à profit. Les leaders d'OP de ces CR seront impliqués dans l'accompagnement et ils participeront aux actions clés.

(Nota : compte tenu de l'importance de la participation des bénéficiaires dans la diffusion à grande échelle, bien préciser la démarche de mobilisation et d'implication de ces acteurs.)

13.1 Indiquer pour chacune des activités/sous activités de recherche décrites dans la méthodologie la période d'exécution, le responsable de l'activité/sous activité, les intervenants et collaborations dans la réalisation (Elaborer le diagramme de GANTT pas de temps trimestriel)

DIAGRAMME DE GANTT

Activités et tâches			Exécutants		Durée	Période d'exécution											
N	Activités	Sous activités/ Tâches	Personnes impliquées (Prénom Nom)	Responsable (Prénom Nom)		Année 1				Année 2				Année 3			
					T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
1 Mise en place mécanisme diffusion																	
		Atelier de lancement				■											
		Ateliers information et Diagnostics terroirs				■	■										
		Priorisation					■										
		Révision outils gestion administrative financière				■											
		Mise en place comités						■									
		Renforcement capacités des comités						■									
		Détermination sites d'apprentissage				■											
		Consolidation des sites d'apprentissage					■	■	■								
		Elaboration des sous projets d'application						■									
		Validation des sous projets d'application						■									
2. Situation de référence																	
		Caractérisation socioéconomique				■	■	■									

13.2 Indiquer les activités de diffusion et de valorisation des résultats, période de réalisation, les cibles/bénéficiaires ;

Les activités phares du projet concernent la diffusion de résultats portant sur les technologies de lutte contre les dégradations des terres. La mise en œuvre des sous projets de diffusion et l'approche utilisée pour assurer une appropriation par les acteurs à la base des technologies de gestion durable des terres seront capitalisées et diffusées et partagées aux niveaux national et sous régional dans le cadre de l'activité de communication et de gestion des connaissances.

13.3 Indiquer le plan de mise en œuvre des activités permettant d'assurer l'effectivité des mesures de sauvegarde.

Les mesures de sauvegardes proposées dans le cadre de ce projet sont de deux ordres, les mesures institutionnelles de renforcement des capacités des acteurs sur les dispositions environnementales et sociales et les mesures techniques concernant l'intégration des questions environnementales et sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre des sous projets d'application de technologies.

Le plan de mise en œuvre des activités permettant d'assurer la prise en compte des questions environnementales et sociales est représenté dans le tableau suivant.

Mesures	Activités	Responsable
Intégration des questions environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des sous projets d'application de technologies de GDT		
	Elaboration guide de gestion environnementale et sociale pour accompagner la mise en œuvre des sous projets d'application	ASPRODEB
	Intégration dans le canevas d'élaboration des sous projets le screening des activités	ASPRODEB
	Prévision dans les dépenses éligibles des sous projets les frais pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde	ASPRODEB

13.5 Indiquer les mécanismes et modalités de coordination du projet

La coordination globale du projet sera portée par l'ASPRODEB. Dans un souci de gestion, de partage, d'efficacité et d'efficience afin d'atteindre les objectifs et résultats assignés au projet de diffusion à grande échelle des technologies de gestion durable des terres ; il est proposé la mise en place d'un Comité de pilotage et d'un Comité de Coordinations.

Comité de Pilotage : Il sera mis en place un Comité de Pilotage qui va regrouper les 4 institutions partenaires, les ministères de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, le ministère de l'Environnement, les parlementaires à travers leurs commissions etc. Ce comité de pilotage se réunira une fois par an et son secrétariat sera assuré par l'INP. Le mandat et les modalités de fonctionnement du CP seront validés lors de l'atelier de lancement.

Comité de Coordination : le CC qui sera mis en place regroupera l'ASPRODEB, l'INP, l'ANCAR et l'ISRA. Le FNRAA sera convié aux réunions du CC. Le mandat du CC est de:

- Piloter le projet (PTBA, rapports d'activités, représentation externe)
- Planifier et exécuter ensemble les missions de suivi
- Approuver les documents produits (rapports)

Les réunions du Comité de Coordination se tiennent chaque trois mois, l'ASPRODEB assurera le Secrétariat

Dans la phase administrative et opérationnelle du projet, l'ASPRODEB signera des sous contrats d'association avec l'ANCAR, INP et l'ISRA dans l'optique de leur permettre de mettre en œuvre leurs différentes activités spécifiques qui concourent à l'atteint des objectifs et résultats du projet.

Au niveau local, le Comité de Coordination va travailler avec les OP à la base selon la démarche utilisée dans le cadre du projet Pilote de Gestion Durable des Terres, c'est à dire une responsabilisation de ces dernières dans toutes les étapes de mise en œuvre des sous projets d'application de technologie. Le comité de coordination va appuyer les OP à la base dans l'identification et l'élaboration de leur projet d'application de technologies de GDT avant sa soumission au FNRAA qui donne son avis dans un délai d'une semaine pour son financement par l'ASPRODEB à travers les ressources du projet. Il sera établi un contrat entre l'OP de base et l'ASPRODEB pour la mise en œuvre du sous projet d'application de GDT.

Le manuel de gestion des sous projets des OP de GDT élaboré dans le cadre du projet pilote sera actualisé et servira de guide des procédures pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des activités d'application de technologies de GDT.

Le CLCOP sera responsable de l'animation des activités portant sur les ateliers locaux d'information, les ateliers Communautaires, le diagnostic, la priorisation et la validation des sous projets d'applications. L'ASPRODEB, comme elle l'a fait dans le cadre des projets PSAOP et GDT va travailler avec les CLCOP sur la base de contrats d'obligation, accompagnés des Termes de référence et des budgets des activités.

La mise en œuvre des sous projets d'application sera la principale activité du projet de diffusion des technologies de GDT. La gestion des sous projets d'application sera sous la responsabilité des comités de gestion, à l'image de ce qui a été fait dans le cadre du projet pilote GDT. Les comités de gestion recevront, sur la base d'un contrat d'obligation, les ressources évaluées par les acteurs à la base pour la conduite des sous projets.

Le suivi physique sera sous la responsabilité des comités techniques dans lesquels les conseils ruraux seront représentés.

L'ANCAR et le délégué de l'INP vont accompagner les OP dans la mise en œuvre des actions au niveau des parcelles mais aussi dans la mise en œuvre des visites au niveau des sites d'apprentissage.

14. CADRE LOGIQUE (2 PAGES)

Logique d'intervention	IOV	Sources de vérif.	Moyens/ressources	Hypothèses
OG : Contribuer à la Restauration des bases productives des terres du bassin	Les terres des Communautés Rurales sont sous technologies GDT	Rapport		
OS : Assurer la diffusion et la pérennisation de technologies de Gestion Durable des Terres dans les Communautés Rurales du Bassin Arachidier.	30 sous projets d'application de technologie sont financés	Rapport		
R1 : Le mécanisme de diffusion des technologies est mis en place dans chaque communauté rurale	8 sites d'apprentissage sont mis en place 30 sous projets sont élaborés et validés 22 programmes CAR ont intégré la GDT dans leur programme 22CR ont établi leurs situations de référence	Rapports de mission Programmes CAR Rapports situation de référence		
R2 : Les technologies de GDT sont introduites dans les pratiques agricoles et systèmes de production des organisations de producteurs et de leurs membres	60 000 ha sont sous technologies GDT 60 000 paysans/paysannes ont bénéficié des actions de GDT	Rapports de suivi		
R3 : Les documents de pilotage des CR d'intervention ont intégré la dimension GDT et 50% des CR contribuent au financement des actions de GDT	50% des communautés rurales d'intervention du projet ont intégré la GDT dans leur PLD	Documents révisés Inscriptions budgétaires		
R4 : Les décideurs et les acteurs situés hors de la zone	1 film documentaire est élaboré	Produits de capitalisation		

d'intervention sont informés des acquis du projet GDT	24 émissions radio TV ont été réalisées Deux visites de presse Un document de capitalisation			
Activité 1 : Etablissement de la situation de référence			Mobilisation des chercheurs de l'INP, de l'ISRA, les CLCOP, les CADL. Visite des 16 nouvelles CR, avec des prélèvements de sols, des enquêtes socioéconomiques et du recensement de la végétation.	
Activité 2 : Mise en place mécanisme de diffusion			Mobilisation des CLCOP, des Conseils Ruraux, l'équipe du projet, des CADL et des OP porteuses de projets. Partenariat avec les radios communautaires. Mise en place et renforcement des capacités des Comités de Gestions des sous projets GDT.	
Activité 3 : Diffusion proprement dite			Financement de 24 sous projets, 24 comités de Gestions mis en place. Une équipe de projet composée de 5 cadres accompagnent la mise en œuvre des sous projets.	
Activité 4 : Intégration de la GDT dans les Plans locaux de développement des Communautés Rurales			Les conseils ruraux sont impliqués dans la mise en œuvre des sous projets. Les CR disposent de PLD.	

		Mobilisation de l'équipe du projet	
Activité 5 :Communication, gestion des connaissances		Partenariat avec les médias établis Chargé de communication disponible. Existence de matériels de prise en vue (Caméra, appareil photo) Disponibilité des parlementaires, Mobilisation des leaders paysans du CNCR et de l'ASPRODEB, des conseils ruraux.	

15. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PÉRENNISATION

(Préciser les mesures d'accompagnement pour assurer l'appropriation et indiquer les mécanismes organisationnel, institutionnel et financier mis en place pour garantir la durabilité.)

Le projet de diffusion des technologies de gestion durable des terres est porté par l'ASPRODEB et l'exécution des activités phares, à savoir les sous projets d'application des technologies est assurée par les acteurs à la base. La mise en place des comités de gestion et des comités techniques dans les Communautés Rurales d'intervention est un gage de l'appropriation de la GDT par les acteurs à la base. L'implication du Conseil Rural dans la mise en œuvre des activités et l'intégration de la GDT dans les documents d'orientation et de pilotage est également une mesure favorable à la pérennisation de la mise en œuvre des actions de lutte contre la dégradation des terres avec l'utilisation de technologies agricoles.

Le tout est consolidé avec l'inscription dans les rubriques budgétaires et la mobilisation des ressources par les collectivités pour assurer un financement sur fonds propres les activités de Gestion Durable des terres. C'est là le meilleur gage de pérennisation de l'application de technologies de GDT dans les Communautés Rurales.

Le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs à la base permettront de maintenir une dynamique favorable à la durabilité des actions menées. Enfin, les structures d'accompagnement et les OP sont des structures pérennes qui agissent de façon permanente dans les Communautés Rurales pour une amélioration durable de la productivité agricole.

La sensibilisation des représentants des structures comme l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique Social Environnemental et Social permettra d'assurer un plaidoyer pour une prise en compte de la GDT dans les débats d'orientation de ces institutions.

16. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU PROJET (1 PAGE)

(Donner la liste des personnes impliquées dans l'exécution du projet et joindre les CV)

Prénom et nom	Institution	Discipline	Diplôme (le plus élevé)
Ousmane Ndiaye	ASPRODEB	Socio-économie	Doctorat
Hamet Aly Sow	ASPRODEB	Microbiologie des sols	Doctorat
MaïmounaSoumaré	ASPRODEB	Gestion Financière	Master
YayeCouna Sylla	ASPRODEB	Informatique	DUT
SaliouNdiaye	ASPRODEB	Planification	Master
Moustapha MBAYE	ANCAR	Agronomes	Master
Ibrahima THOMAS	ISRA	Foresterie	Ph D Candidate
Abdourahmane TAMBA	ISRA	Foresterie	Ingénieur
Tamsir MBAYE	ISRA	Géographe	Doctorat
Souleye BADIANE	ISRA	Agroforesterie	Master
Ablaye BA	ISRA	Comptabilité	BTS
Yacine Ndour BADIANE	ISRA	Agro pédologie	Doctorat
Babou NDOUR	ISRA	Agroforesterie	Doctorat
Seraphin DOREGO	ISRA		Doctorat
Djiby DIA	ISRA	Economie	Doctorat
Tamsir MBAYE	ISRA	Géographe	Doctorat
Katim TOURE	ISRA	Agroéconomie	Master
Samba Sow	INP	Environnement	DEA
Alioune Diallo	DZ ANCAR BAS	Biologie	Doctorat
Boubacar Ba	CST ANCAR sylvopastorale	Foresterie	Master

17. BUDGET (1 PAGE)

Désignation des postes de dépense	Coûts unitaires	Quantité	Répartition du budget				Total
			ASPRODEB	ANCAR	ISRA	INP	(F)
I – INVESTISSEMENTS							
• Matériel Informatique							
Vidéo-projecteur	700000	3	700 000			-	700 000
Ordinateurs	800000	5	1 600 000		800 000	800 000	3 200 000
Véhicules		1		-		-	-
Scanner Plotter		1	-	-	3 000 000	-	3 000 000
TOTAL DES INVESTISSEMENTS			2 300 000	-	3 800 000	800 000	24 100 000
II FONCTIONNEMENT							
Achats et variations de stocks			9 000 000	14 500 000	9 000 000	31 222 000	63 722 000
• Fournitures de bureau			3 000 000	6 000 000	3 000 000	22 906 000	34 906 000
• Carburant et lubrifiant			6 000 000	8 500 000	6 000 000	8 316 000	28 816 000
Autres Services Extérieurs A :			69 000 000	26 500 000	13 369 000	19 600 000	128 469 000
• Frais d'études et Recherches					10 369 000	-	10 369 000
• Frais de séminaire, Atelier			58 000 000	20 000 000	-	12 100 000	90 100 000
• Publicité, Publications et relations publiques			6 000 000	-	-	-	6 000 000
• Frais d'entretien et de réparation			5 000 000	6 500 000	3 000 000	7 500 000	22 000 000
Autres Services Extérieurs B :			700 600 000	65 800 000	61 970 000	54 478 000	882 848 000
•Frais bancaires			3 000 000	800 000	1 050 000	1 500 000	6 350 000
• Frais de mission			30 000 000	25 000 000	25 920 000	42 900 000	123 820 000
• Honoraires et prestation de service			67 600 000	40 000 000	35 000 000	10 078 000	152 678 000
• Subventions aux OP			600 000 000	-	-	-	600 000 000
Subvention (Sous projets d'application des technologies)			-	-	-	-	-
I- TOTAL DU FONCTIONNEMENT			778 600 000	106 800 000	84 339 000	105 300 000	1 075 039 000
TOTAL I+II			780 900 000	106 800 000	88 139 000	106 100 000	1 099 139 000
Coûts indirects (%) du budget alloué			33 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	108 000 000
TOTAL GENERAL			813 900 000	131 800 000	113 139 000	131 100 000	1 189 939 000
Contribution au fonds d'incitation des meilleures équipes de recherche (1% du budget alloué)							5 000 000
Contribution au fonds pour l'évaluation du projet (5% du budget alloué)							15 000 000
TOTAL							← 1 20

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1 ca

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1 ca

Mis en forme : Retrait : Première ligne : 1 ca

18. NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET (2 PAGES)

(Expliquer et - justifier les différentes rubriques du budget, particulièrement celles les plus élevées)

Investissements :

Les acquisitions concernant les investissements se feront avec des cotations qui vont permettre d'acquérir un vidéo projecteur et 3 ordinateurs. Chaque institution engagée dans l'exécution du projet sera dotée de ces équipements en vue de faciliter la tenue des rencontres au niveau central et au niveau des Communautés Rurales d'intervention lors notamment des sessions de sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs locaux.

Fonctionnement :

- **Achat et variation de stock**

La ligne prend en compte l'achat de fourniture de bureau pour contribuer au fonctionnement des équipes qui seront mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L'achat de carburant et lubrifiant pour les missions de terrain qui seront effectués dans le cadre du suivi du projet.

- **Frais d'études et de recherches**

Cette rubrique assure la prise en charge de la capitalisation du projet par le recrutement d'un consultant.

- **Frais de séminaires et ateliers**

Cette rubrique prend en charge l'atelier de lancement, les rencontres du comité de pilotage, les réunions du comité de coordination, les ateliers locaux d'information qui vont se tenir dans les Communautés Rurales, les ateliers de diagnostic au niveau des terroirs, les ateliers de formation des comités de gestion. Elle prend également en compte les ateliers d'intégration de la GDT dans les programmes des Conseillers Agricoles et Ruraux des Communautés Rurales d'intervention. Il prend en compte aussi la participation à des séminaires, conférences et/ou visites d'échanges internationales.

- **Publicité, Publication et relations publiques :**

Il s'agit d'assurer la mise en œuvre des activités de communication vers le grand public avec les visites de presse et la production de film.

- **Entretien et réparation :**

Cette somme forfaitaire est destinée aux véhicules de mission pour leur entretien et leur réparation éventuelle en cas de panne. Les partenaires mettent à contribution leur logistique.

- **Frais de mission**

Cette rubrique prend en compte les frais de déplacement des différents agents des institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet. Il y'aura de multiples déplacement eu égard aux tâches prévues avec la mise en œuvre des actions d'informations, de restitution des diagnostics et des priorisations et d'accompagnement à la mise en œuvre des sous projets d'application de technologies qui vont durer pendant les trois (03) ans du projet.

- **Honoraires et prestation de services**

Le cout prévu dans cette rubrique permet de mobiliser les services de consultants pour accompagner la mise en œuvre du projet, le renforcement des capacités des OP sur la gestion administrative et financière et la passation des marchés lors de l'exécution des sous projets d'application de technologies GDT. Cette rubrique renferme les couts pour la prise en charge des frais liés au renforcement des capacités des bénéficiaires, il permet de réaliser les sessions de formation des comités de gestion des sous projets d'application de technologies de GDT.

Dans le cadre des travaux de terrain, il est prévu la réalisation de profils de 30 profils par communauté rurale. Après identification des unités pédologiques lors de la phase de diagnostic, des profils seront placés sur les sites d'intervention retenus avec les acteurs.

- **Sous projets d'application de technologies de GDT**

En fonction de la matrice d'intervention qui sera élaborée et validée au niveau de chacune des 22 nouvelles Communautés Rurales, les OP vont décrire la méthodologie d'application des technologies, les ressources financières permettant la mise en œuvre. Cette rubrique permet d'assurer aux OP la disponibilité des ressources qui leur permettent de mettre en œuvre la diffusion de la technologie proprement dite. Elle couvre la base de l'approche utilisée dans le projet, qui est une responsabilisation des organisations de producteurs pour la prise de décision et la conduite des actions. Elle servira également à assurer la consolidation des sites d'apprentissage qui seront définis dans les communautés d'intervention du projet pilote de GDT.

- **Fournitures de bureau** : cette rubrique permet l'achat de fournitures de bureau et de matériel et consommables informatiques pour l'élaboration des documents.
- **Carburant** : cette rubrique prend en charge les coûts liés à l'achat de carburant pour les missions.
- **Fourniture de bureau** : cette somme servira à l'achat d'encre et de papier pour impression des rapports mais aussi pour les outils et autres documents qui seront mis à la disposition des OP et des acteurs locaux

Frais de formation, stage visite : Cette rubrique va couvrir les frais de visites des sites d'intervention par des représentants des institutions Assemblée Nationale, Conseil Economique Social et Environnemental.

Note explicative du budget ANCAR

- **Frais de mission** : ces frais incorporent les frais de supervision, de suivi de la Direction Générale (supervision technique et financière), en plus des frais des équipes des Directions de zones.
- **Honoraires et prestations de services** : il est prévu des consultants pour le renforcement des capacités du dispositif technique de CAR et des relais.
- **Frais d'études et de recherches** : il est prévu un consultant pour l'élaboration du répertoire des prestataires de CAR, du répertoire des techniques de GDT. Cette rubrique prend également en charge les frais d'édition de ces répertoires.

- Séminaires, atelier : couvre les frais des ateliers de partage du dispositif technique de l'ANCAR, les frais des ateliers de rédaction de fiches techniques et de supports pour faciliter l'appropriation des techniques GDT par les producteurs.
- Fournitures de bureau : revu par rapport au premier document
- Carburant et lubrifiant : prend en charge les déplacements et transport des techniciens des Directions de zones et de l'équipe de supervision de la Direction Générale. Les véhicules et motos sont concernés.
- Entretien et réparations : prend en charge l'entretien courant et les frais d'entretien du matériel roulant des DZ, CAR, de la DG.

Explication budget ISRA

1.1. Frais d'étude et de recherches

- ✓ Caractérisation biophysique et socio-économique (situation de référence dans les 16 CR) :
 - caractérisation de la végétation et évaluation des potentialités de production des BRF : 1 équipe constituée d'1 chercheur (35.000/jr) + 3 techniciens (25.000 F/jr et d'1 chauffeur (20.000 F/jr) pour 10 jours de missions par CR soit 20 800 000 F CFA
 - caractérisation socio-économique : 7 jours/ par CR pour 1 équipe constituée d'2 chercheurs + 1 chauffeur + 5 enquêteurs (15.000 J/jr) soit 18 480 000 F CFA
 - Elaboration des indicateurs de suivi et cartographie : 6 jours/CR pour une équipe composée d'1 chercheur, de 2 techniciens et d'1 chauffeur : 10 080 000 F CFA

Total frais d'études et de recherches : 49 360 000 F CFA

1.2. Frais de mission

- ✓ Mise en place et suivi des technologies pour accompagner les OP : 2 missions par an pour 1 équipe composée d'1 chercheur, 1 technicien et 1 chauffeur pour 2 jours par CR soit 5 120 000 F CFA par an et 15 360 000 F CFA sur 3 ans.
- ✓ Participation à diverses activités de sensibilisation, de renforcement de capacité des acteurs: 1 chercheur + 1 chauffeur pour 2 jours par semestre et par CR soit : 3 520 000 F CFA par an soit 10 560 000 F CFA

Total frais de mission : 25 920 000

1.3. Prestations de services : cartographie de la situation de référence et de l'état de dégradation surtout au niveau des zones salées et des zones soumises à l'érosion hydrique

Explication budget INP :

Explication budget INP

I- INVESTISSEMENT

Matériel informatique : il est prévu l'acquisition d'un ordinateur pour le traitement et le stockage des données.

II- FONCTIONNEMENT

a. Achats et variations de stocks

a1 Fournitures de bureau et produits chimiques

- Fournitures de bureau pour l'achat de consommables liés à l'élaboration des documents (rapports, cartes...).
- Les produits chimiques prennent en charge l'analyse des échantillons de sol prélevés. Il est prévu de réaliser 30 profils par communauté rurale et pour chaque profil, des échantillons de sol sont prélevés sur 4 horizons pour faire l'objet d'une analyse.

a2 Carburant et lubrifiant : prend en charge les coûts d'acquisition du carburant pour les missions de terrain.

b. Autres Services extérieurs A

b1 Frais d'entretien et de réparation

Frais d'entretien et réparation prend en charge les coûts d'entretien et de réparation du matériel roulant.

b2 Frais de séminaire, atelier

Cette rubrique concerne l'organisation d'ateliers de partage d'informations et de restitution d'études.

c. Autres Services extérieurs B

c1Frais bancaires

Les frais bancaires prennent en charges les frais de tenue de compte et les agios et commissions sur les transactions bancaires.

c2 Frais de mission

La rubrique Frais de mission prend en charge les perdiems des agents pour la prospection et l'échantillonnage lors des travaux de caractérisation des sites et de restitution des travaux. Une mission de 10 jours est prévue par Communauté rurale pour la caractérisation.

c3 Prestation de service

Dans le cadre des travaux de terrain, il est prévu la réalisation de profils de 30 profils par communauté rurale. Après identification des unités pédologiques lors de la phase de diagnostic, des profils seront placés sur les sites d'intervention retenus avec les acteurs

19. CONTREPARTIE DES DIFFERENTS PARTICIPANTS (2 PAGES)

(Indiquer la contribution apportée par chaque partenaire : personnel, locaux, parcelles expérimentales etc...)

Pour l'ANCAR, la contre partie se résume aux salaires des , techniciens et chauffeurs qui interviennent dans le projet, les véhicules qui seront mobilisés pour les missions.

Au niveau des Communautés Rurales les salles de réunion des maisons Communautaires seront mises à disposition pour les besoins des rencontres et autres ateliers.

Pour assurer la coordination du projet et l'accompagnement des OP, l'ASPRODEB mettra à disposition ses ressources humaines, à savoir un chargé de programme, la Responsable Administrative et Financière, le Responsable Communication, le responsable Environnemental et Social, le responsable Suivi Evaluation et le Directeur Général. La responsable des marchés sera également mise à profit pour accompagner les OP dans les procédures de passation des marchés. Elle mettra également à la disposition du projet ses locaux pour notamment la tenue des réunions de coordination et sa logistique pour assurer les missions de terrain.

La contre partie des OP pour la mise en œuvre des sous projets d'application de technologies de GDT est de 15% pour une enveloppe globale de 600 000 000 FCFA soit 690 000 000 FCFA.

Rubrique	Nombre	Coût unitaire / mois (20%)	Coût unitaire X temps de travail (20%)	Coût en 3 ans	Total F CFA
Salaires des cadres	11	400 000	80 000	10 560 000	31 680 000
Salaires des chauffeurs	5	150 000	30 000	1 800 000	5 400 000
Total ressources humaines			110 000	12 360 000	37080000
Coût estimatif des véhicules	4	PM			

Le montant global de la contrepartie des acteurs à la base et des partenaires est de : **127 080000FCFA.**

20. SUIVI DU PROJET

(Pour assurer un meilleur suivi du projet il est demandé aux soumissionnaires de renseigner le tableau ci après en fournissant les informations que sont):

1. Une liste exhaustive et une description chronologique des résultats attendus ;

Cadre de suivi des indicateurs résultats du projet.

Résultats	Indicateurs de Résultat	Valeur en début de projet	Valeur fin de projet	Valeur Cible Année 1	Valeur Cible Année 2	Valeur Cible Année 3
R1 : Le mécanisme de diffusion des technologies est mis en place dans chaque communauté rurale	Nombre comités de gestion sont mis en place	0 8	24	18		
	Nombre de site d'apprentissage	0	8	8		
	Nombre de sous projet	0	24	8	16	
	Nombre de programmes CAR ayant intégré la GDT	8	24	18		
R2 : Les technologies de GDT sont introduites dans les pratiques agricoles et systèmes de production des organisations de producteurs et de leurs membres	Les superficies sont sous technologies GDT	20 000 ha	48 000ha	20 000 ha	20 000 ha	8 000 ha
	Les paysans/paysannes ont bénéficié des actions du projet	17 000 bénéficiaires	48 000 bénéficiaires	20 000 bénéficiaires	20 000 bénéficiaires	8 000 bénéficiaires
R3 : Les documents de pilotage des CR d'intervention ont intégré la dimension GDT et 50% des CR contribuent au financement des actions de GDT	Les communautés rurales ont intégré des actions de GDT dans leur PLD et ont doté de ligne budgétaire	0	50%		15	

Résultats	Indicateurs de Résultat	Valeur en début de projet	Valeur fin de projet	Valeur Cible Année 1	Valeur Cible Année 2	Valeur Cible Année 3
R 4: Les décideurs et les acteurs situés hors de la zone d'intervention du projet sont informés des acquis du projet GDT		0	22			
	Ateliers locaux d'information	0	1	22		
	Atelier de lancement	0	1	1		
	Film documentaire	0	24		1	
	Emissions radio TV réalisés	0	1	8	16	
	Un document de capitalisation diffusé	0				1
	Visite de presse	0	2		1	1
	Atelier d'information sensibilisation	1 0	1	1		

2. Pour chaque résultat attendu :

- préciser la période d'obtention ;
- donner les moyens de vérification de l'atteinte
- donner la liste des activités programmées et qui concourent à l'obtention du résultat ;
- Pour chacune des activités préciser les rubriques budgétaires, les montants correspondants.

N°résultat attendu	Enoncé du résultat attendu (mile stone)	Description des activités	Lignes budgétaires mobilisées	Montant KFCFA	Moyens de vérification de l'atteinte du résultat (livrable)	Date de début	Date de Fin
R1	Le mécanisme de diffusion des technologies est mis en	<ul style="list-style-type: none"> - Situation de référence de 22 CR - Ateliers locaux d'information - Diagnostics 	Frais de séminaires ateliers, études, mission	58500	Rapport ateliers	Jan 2014	décembre 2014

du projet sont informés des acquis du projet GDT	- Capitalisation - Visite des réalisations	d'études Frais de formation, stage, visite	1 500	capitalisation	Octobre 2015 Juillet 2014	Novembre 2015 Septembre 2015
--	---	---	-------	----------------	------------------------------	---------------------------------

21. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (2 PAGES)

Indiquer les références précises des ouvrages, articles, rapports, etc. cités dans le document

Adams, C. R. et H. Eswara, 2000. Global land resources in the contexte of food an environmental security” extrait de S. P. Gawande et al., ed. *Advances in Land Resources Management for the 20th Century*, P. 35-50.).

Analyse environnementale pays Sénégal : - Rapport final du 12 novembre 2008, Département Développement durable, Région Afrique – Banque mondiale

Analyse environnementale pays Sénégal : - Rapport final du 12 novembre 2008, Département Développement durable, Région Afrique – Banque mondiale

Cadre National d'Investissement Stratégique (CNIS)

CSE, 2003. Evaluation de la dégradation des terres au Sénégal. Projet FAO Land dégradation assessment (lada) : Rapport préliminaire, avril 2003

Diagnostic Socio-économique et analyse dégradation baisse fertilité des sols des CR, ISRA
Diagnostic sur le projet GDT des 8 CR Cibles

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté(DSRP)

FAO, 2003. Economie de l'agriculture de conservation 123 pages.

FAYE M., 2003. Evaluation agro-économique de l'utilisation d'amendements organiques et d'engrais minéraux (NPK et urée) sur les céréales sèches (mil, le maïs et le sorgho) par la Conservation Farming dans la région de Tambacounda ». Mémoire de fin d'études d'Ingénieur agronome, ENSA, Université de Thiès.

Guide de Gestion Environnementale et Sociale des sous projets GDT

La loi d'Orientation agro-sylvo-pastorale sénégalaise

Les rapports d'activités annuels UCTF, (2010, 2011.)

LHOSTE Philippe et RICHARD Didier, 1993. Contribution de l'élevage à la gestion de la fertilité à l'échelle du terroir. 10ème Journées du Réseau Erosion, Montpellier, 15-18/09/1993 CIRAD-EMVT.

Manuel sur la GDT dans les CR du Sénégal

PAD du Projet pilote GDT

Panaudit-Sénégal, 1996. Elaboration du plan d'action foncier, Rapport intermédiaire.124 p.

PROGERT, 2007. Document du projet. Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Bassins de rétention et des Lacs artificiels

PTBA Consolidé, 2010, 2011, 2012 et bilan PTBA 2011

Rapport Capitalisation formation /C.OP/FONGS

Rapport Capitalisation GDT/ OP

Rapport Capitalisation GDT/ANCAR

Rapports annuels d'activités,(2010, et 2011) des composantes A, B, C, D1 et semestriels 2012 des Composantes A, B, C et D1

Rapports de mission caractérisation pédologique, végétation, cartographie, BRF, des C.R. cibles, ISRA

Rapports de performance du Ministère en charge de l'Environnement de 2006 à 2011.

SONKO M.L., 1986. Méthodologie de l'étude des pratiques traditionnelles de fumure animale. L'exemple de la démarche adoptée par l'ISRA en Basse Casamance. In : LANDAIS E., FAYE J., éd. Méthodes pour la recherche sur les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale. Actes de l'atelier ISRA de Mbour, Sénégal, 2-8 février 1986. Maisons-Alfort, IEMVT-CIRAD, p. 413-428 (Etudes et synthèses de l'IEMVT, no 20).

Synthèse des résultats de l'auto-évaluation des projets GDT Composante OP

TerrAfrica, 2008. Africa's Vision/or SLM

